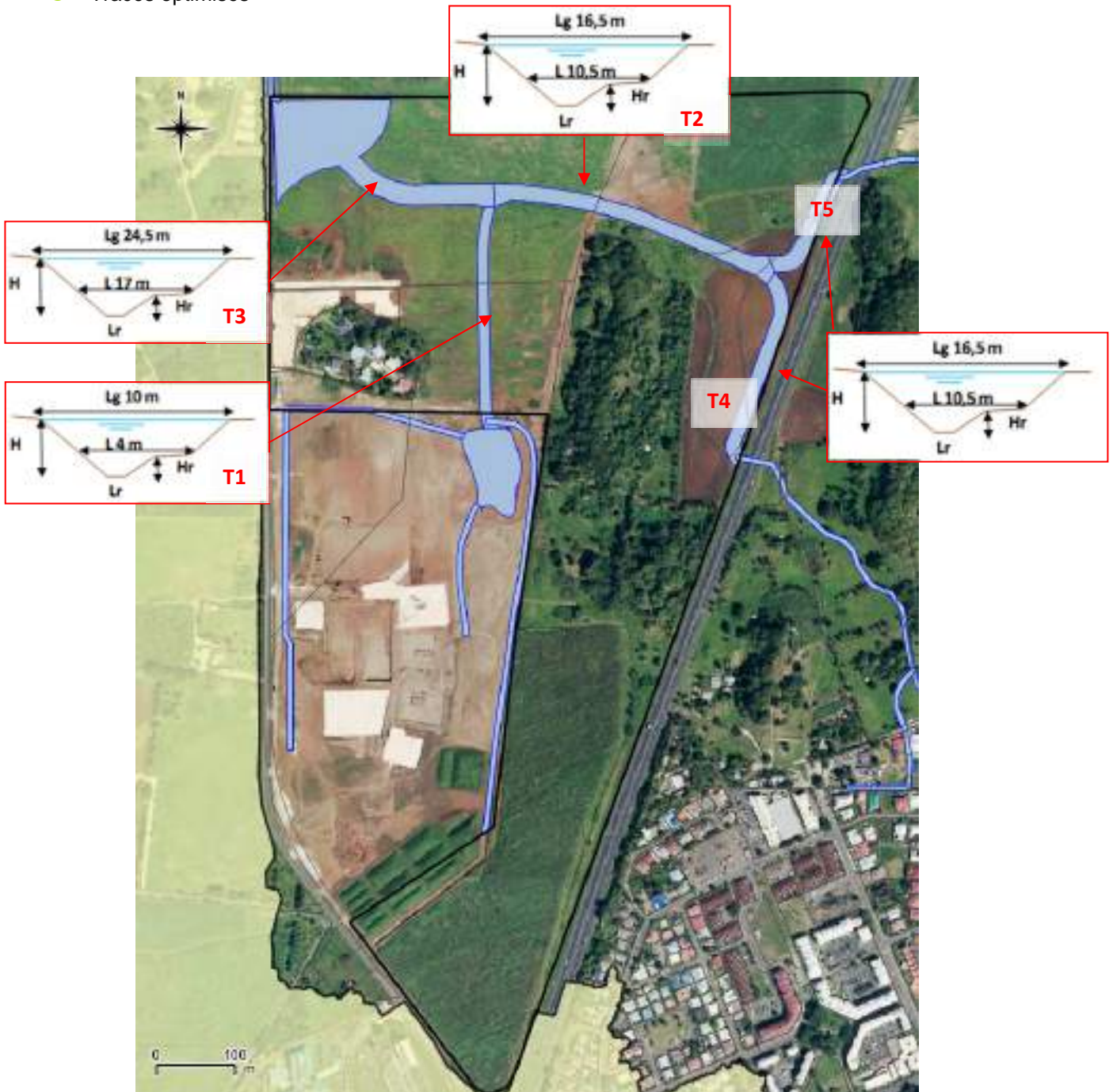


- Tracés optimisés



Etude Suez Consulting de 2021

Figure 46 : Dimensionnement des ouvrages hydrauliques sur Perrin – Axes optimisés

2.3.2.2.3 Remblais

Afin de limiter les remblais en zone inondables plusieurs scénarii ont été étudiés.

○ Scénario n°1 : gabarits sans remblais

Dans ce scénario, il est proposé de de modéliser les gabarits des axes structurants et de conserver l'altimétrie du terrain naturel.

○ Scénario n°2 : gabarits avec remblais à 3 m NGG (acceptation d'une inondabilité < 50 cm)

Dans ce scénario, seuls les terrains de la parcelle AD842 inférieurs à 3mNGG ont été renivelé à 3mNGG. Il s'agit ici de proposer une solution de remblais intermédiaire. Le fil d'eau au niveau du bassin étant de 3.5mNNG, il est attendu une inondabilité inférieure à 50cm.

○ Scénario n°3 : gabarits avec remblais permettant une mise hors d'eau

La hauteur de remblais est inférieure à 1m sur le terrain naturel.

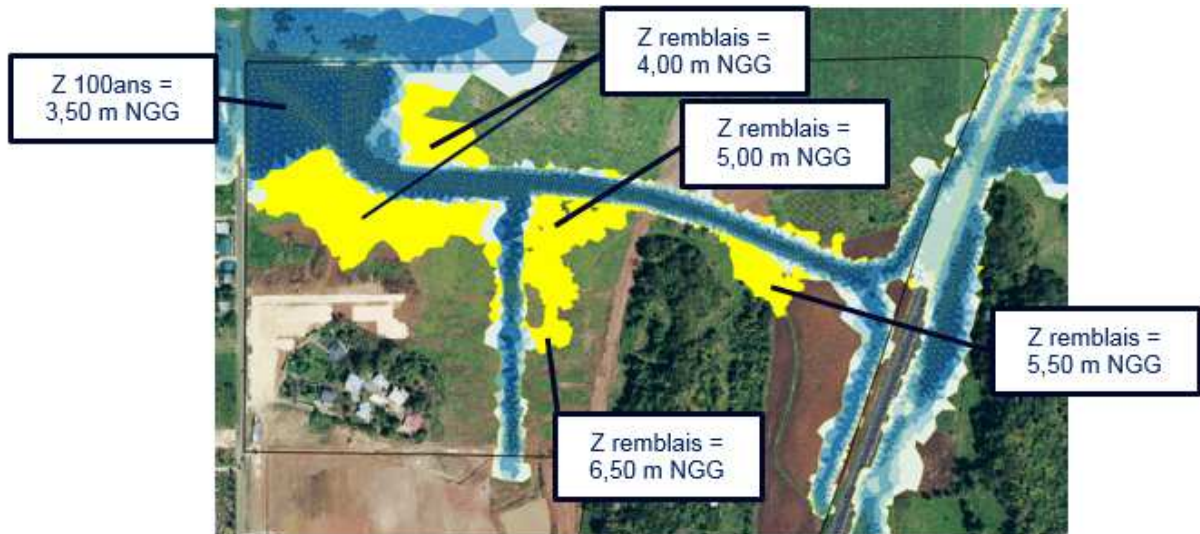


Figure 47 : Localisation des remblais

3 RESULTATS

Sont présentés ci-dessous, les cartes pour **une crue centennale**. Les cartes pour une crue décennales sont également disponibles en annexe 2. Les points numérotés de 1 à 8 sont des points où les résultats ont été reporté en détail dans les tableaux de l'annexe 1.

3.1 Etat actuel

La cartographie des hauteurs d'eau à l'état actuel pour une crue centennale est présentée sur la figure suivante. Le l'état actuel, il n'y a ni bassin, ni canal. **La majorité de la parcelle AD382 ainsi que la RD106 sont inondées par plus de 50cm d'eau. En l'état actuel, les aménagements prévus au le nord du quartier de Perrin ne sont pas compatibles avec l'aléa inondation.**

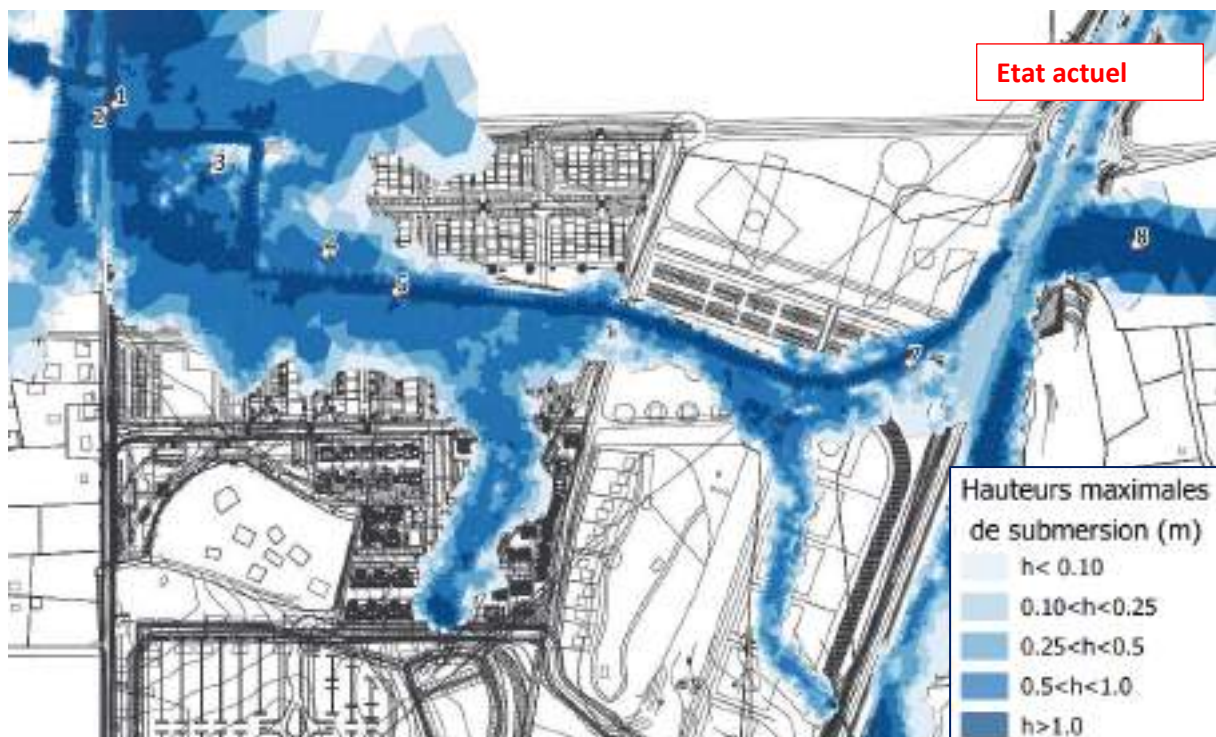


Figure 48 : Cartographie des hauteurs d'eau à l'état actuel

3.2 Scénario n°1 : gabarits sans remblais

Les cartographies des hauteurs d'eau pour le scénario 1 sont présentées sur les figures suivantes, pour une crue centennale.

Les gabarits permettent de canaliser une partie des écoulements et plus particulièrement sur tronçons T4 et T5. La parcelle AD842 est toujours inondée en grande partie pour 100ans.

Les gabarits seuls et le bassin mutualisé, sans remblais ne sont pas suffisants pour l'aménagement des parcelles au Nord.

Le scénario 1 n'aggrave pas la situation en amont et en aval de l'opération.

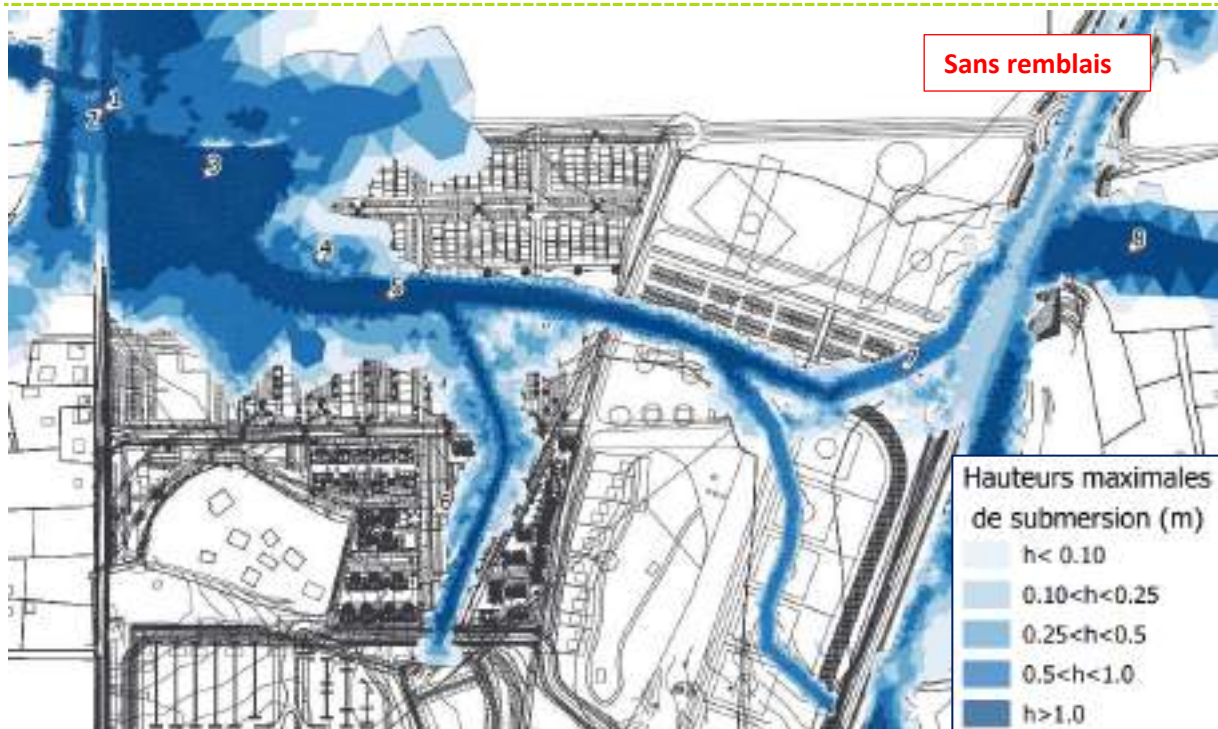


Figure 49 : Cartographie des hauteurs d'eau scénario 1 axes naturels



Figure 50 : Cartographie des hauteurs d'eau scénario 1 axes optimisés

3.3 Scénario n°2 : gabarits avec remblais à 3 m NGG

La cartographie des hauteurs d'eau pour le scénario 2 est présentée sur la figure suivante. Le remblai minimal à 3 mNGG permet de réduire l'aléa inondation sur la parcelle AD842. Les secteurs aménagés seraient impactés par 40 à 50cm d'eau sur la parcelle AD842, ce qui se traduit par un **aléa inondation moyen**.

Le scénario 2 n'aggrave pas la situation en amont et en aval de l'opération.



Figure 51 : Cartographie des hauteurs d'eau scénario 2 axes optimisés

3.4 Scénario n°3 : gabarits avec remblais permettant une mise hors d'eau

Les cartographies des hauteurs d'eau pour le scénario 3 sont présentées sur les figures suivantes. Ce scénario permet de **mettre hors d'eau** les zones de moins d'1m de remblais pour une crue centennale.

De plus, les constructions respectent une **distance minimale de 5 m par rapport au haut de berge**.

Le scénario 3 n'aggrave pas la situation en amont et en aval de l'opération.

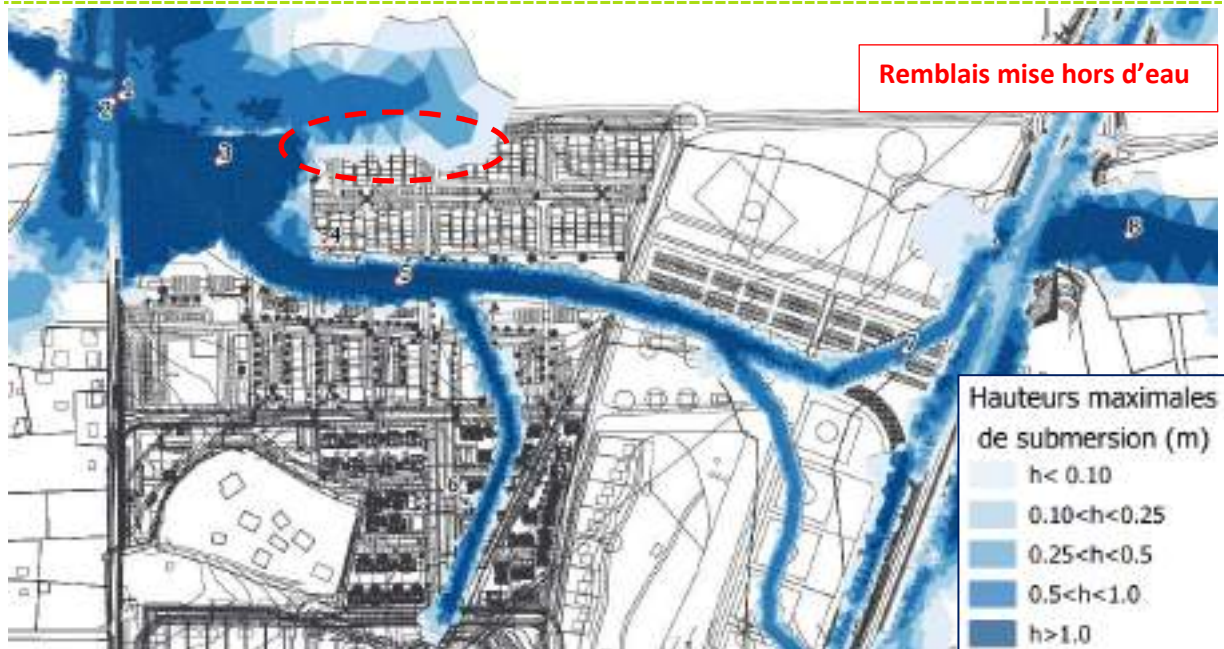


Figure 52 : Cartographie des hauteurs d'eau scénario 3 axes naturels

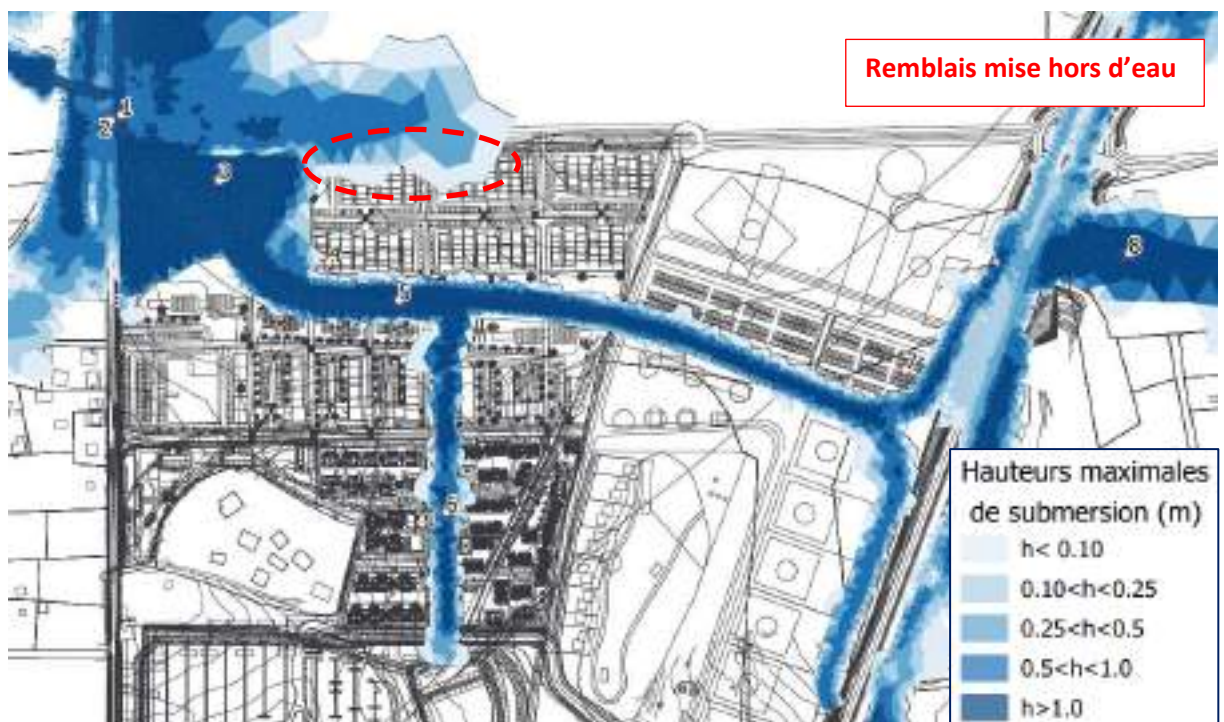


Figure 53 : Cartographie des hauteurs d'eau scénario 3 axes optimisés

A noter qu'une partie au nord doit être davantage remblayée avant aménagement. Il s'agit dans, cette zone, de remblayer à 4.5mNGG. L'emprise des remblais, ajustée après les résultats de modélisation est présentée ci-dessous :

Z remblais = 4.5mNGG

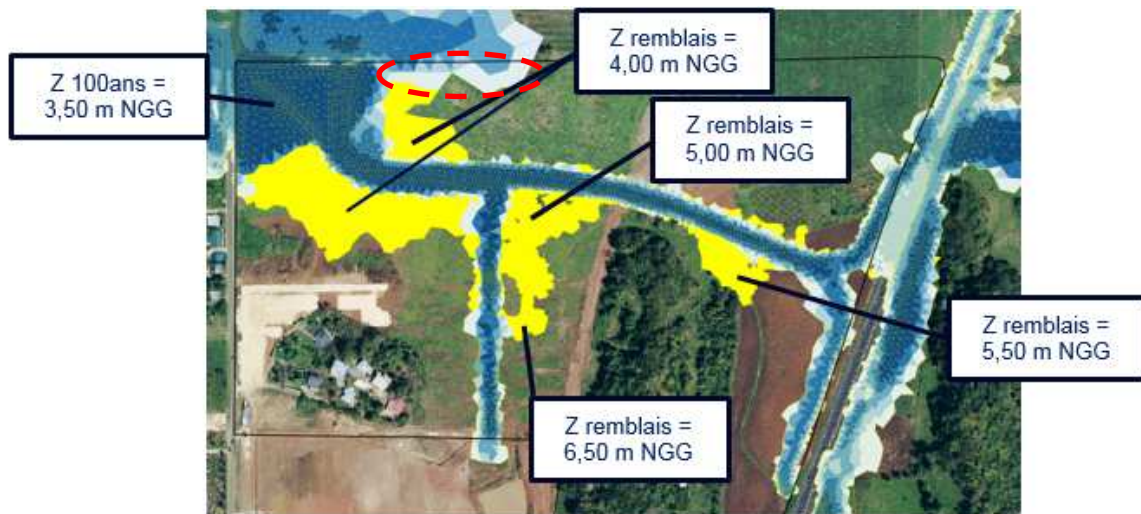


Figure 54 : Localisation des remblais ajusté

4 CONCLUSION

Les dimensionnements retenus s'appuient sur le dossier loi sur l'Eau des projets FITER/SEMSAMAR/AD842 de juillet 2017 établi par ACSES sur la base de l'étude G2C de septembre 2015.

Tous ces scénarii **n'aggravent pas la situation en amont et en aval de l'opération. La transparence hydraulique de la ravine de Boisripeaux est assurée.**

Les canaux structurants et le bassin seuls ne permettent pas les aménagements prévus sur la parcelle AD842 (scenario 1). Il a été envisagé dans le scénario 2 un remblai minimal à 3 mNGG, une grande partie de la parcelle est impacté par 40 à 50cm d'eau.

La **solution à privilégier serait le scénario 3 avec des remblais optimisés.** Elle permet de :

- Réduire l'exposition au risque inondation de la parcelle AD842
- De ne pas sur inonder la RD106, comme pour les autres scénarii
- De respecter une distance minimale de 5 m entre au haut de berge et les bâtiments
- Limiter des remblais en zone inondable : les hauteurs de remblais sont inférieures à 1 m par rapport aux remblais préconisés dans l'étude G2C.

Pour rappel, les objectifs de cette présente étude étaient de :

- Proposer des dimensionnements pour les tronçons T4 et T5
- Réduire les remblais en zone inondable
- Diminuer de l'exposition au risque inondation sur les parcelles au Nord

Les résultats des remblais optimisés sont satisfaisants et compatibles avec les aménagements prévus à ce jour. **Les dimensionnements proposés sont validés par la modélisation hydraulique.**

Deux tracés d'axes d'écoulement ont été proposés et sont possibles afin de faciliter les aménagements des parcelles à l'EST

ANNEXE 1 : TABLEAUX DE RESULTATS

Etude hydraulique complémentaire

Aménagement du quartier de Perrin aux Abymes

Tableau 9 : Résultats au niveau des points de référence pour une crue décennale

Modelisation	caniveau béton en amont de la RD106			R106			Bassin			Parcelle Nord			Amont T3			Fosse du CHU			Aval RN5			Amont RN5					
	Point 1			Point 2			Point 3			Point 4			Point 5			Point 6			Point 7			Point 8					
	Zmax	Hmax	Vmax	Zmax	Hmax	Vmax	Zmax	Hmax	Vmax	Zmax	Hmax	Vmax	Zmax	Hmax	Vmax	Zmax	Hmax	Vmax	Zmax	Hmax	Vmax	Zmax	Hmax	Vmax	Zmax	Hmax	Vmax
SPRI	3.04	2.18	1.04	3.04	0.46	0.26	3.06	0.78	0.14	3.22	0.33	0.42	3.34	0.85	0.31	5.13	0.00	0.00	4.52	0.50	0.85	5.57	0.80	0.30			
Etat actuel	3.06	2.20	1.00	3.03	0.22	0.34	3.28	0.31	0.11	3.38	0.27	0.28	3.47	0.94	0.41	5.34	0.04	0.04	4.72	0.13	0.39	7.44	2.67	0.31			
Scénario n°1: gabarits sans remblais et tracé naturel	3.02	2.20	0.72	3.00	0.19	0.30	3.04	1.97	0.08	3.25	0.14	0.04	3.05	1.46	0.37	5.34	0.04	0.04	5.49	0.91	0.34	7.44	2.67	0.26			
Scénario n°1: gabarits sans remblais et tracé optimisé	3.03	2.17	0.88	3.00	0.20	0.32	3.05	1.98	0.08	3.25	0.15	0.04	3.06	1.47	0.39	4.89	0.87	0.77	Hors d'eau	7.44	2.67	0.34					
Scénario n°2 : gabarits avec remblais à 3 m NGG et tracé naturel	3.04	2.18	0.95	3.04	0.45	0.23	3.05	1.98	0.08	3.05	0.17	0.09	3.06	1.47	0.43	4.41	0.69	0.70	4.64	0.62	0.61	5.57	0.80	0.29			
Scénario n°3 : gabarits avec remblais permettant une mise hors d'eau et tracé naturel	3.03	2.17	0.92	3.01	0.20	0.33	3.05	1.98	0.10	4.50	0.00	0.00	3.06	1.48	0.40	Hors d'eau	4.61	0.38	0.92	7.44	2.67	0.34					
Scénario n°3 : gabarits avec remblais permettant une mise hors d'eau et tracé optimisé	3.03	2.17	0.92	3.01	0.20	0.33	3.05	1.98	0.10	4.50	0.00	0.00	3.06	1.48	0.40	Hors d'eau	4.61	0.38	0.92	7.44	2.67	0.34					

Zmax : Cote maximale en mNGG ; Hmax : Hauteur max en m ; Vmax : Vitesse max en m/s

Etude hydraulique complémentaire

Aménagement du quartier de Perrin aux Abymes

Tableau 10 : Résultats au niveau des points de référence pour une crue centennale

Modelisation	caniveau béton en amont de la RD106	R106	Bassin	Parcelle Nord	Amont T3	Fosse du CHU	Aval RN5	Amont RN5
	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
	Zmax Hmax Vmax	Zmax Hmax Vmax	Zmax Hmax Vmax	Zmax Hmax Vmax	Zmax Hmax Vmax	Zmax Hmax Vmax	Zmax Hmax Vmax	Zmax Hmax Vmax
SPRI	3.45 2.59 1.21	3.45 0.86 0.41	3.45 1.17 0.24	3.52 0.64 0.78	3.66 1.17 0.45	5.13 0.00 0.00	4.88 0.86 1.28	7.13 2.36 0.43
Etat actuel	3.49 2.63 1.22	3.48 0.67 0.44	3.51 0.54 0.17	3.61 0.50 0.66	3.78 1.24 0.52	5.40 0.10 0.09	5.46 0.87 0.91	7.59 2.82 0.27
Scénario n°1: gabarits sans remblais et tracé naturel	3.48 2.66 0.89	3.47 0.66 0.47	3.48 2.42 0.15	3.51 0.41 0.31	3.50 1.91 0.68	5.30 0.00 0.00	5.19 0.96 1.61	7.59 2.82 0.30
Scénario n°1: gabarits sans remblais et tracé optimisé	3.48 2.62 1.10	3.47 0.66 0.46	3.49 2.42 0.15	3.51 0.41 0.31	3.50 1.91 0.66	5.14 1.12 0.95	Hors d'eau	7.59 2.82 0.31
Scénario n°2 : gabarits avec remblais à 3 m NGG et tracé naturel	3.44 2.58 1.27	3.44 0.78 0.43	3.45 2.38 0.16	3.45 0.45 0.45	3.46 1.87 0.61	4.52 0.80 0.77	4.96 0.94 1.11	7.10 2.33 0.44
Scénario n°3 : gabarits avec remblais permettant une mise hors d'eau et tracé naturel	3.49 2.62 1.14	3.47 0.66 0.46	3.49 2.42 0.21	4.50 0.00 0.00	3.55 1.96 0.68	Hors d'eau	5.11 0.88 1.58	7.59 2.82 0.29
Scénario n°3 : gabarits avec remblais permettant une mise hors d'eau et tracé optimisé	3.48 2.62 1.14	3.47 0.66 0.46	3.49 2.42 0.20	4.50 0.00 0.00	3.61 2.02 0.71	Hors d'eau	5.14 1.13 0.94	7.59 2.82 0.30

Zmax : Cote maximale en mNGG ; Hmax : Hauteur max en m ; Vmax : Vitesse max en m/s

ANNEXE 2 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Scénario à l'état actuel

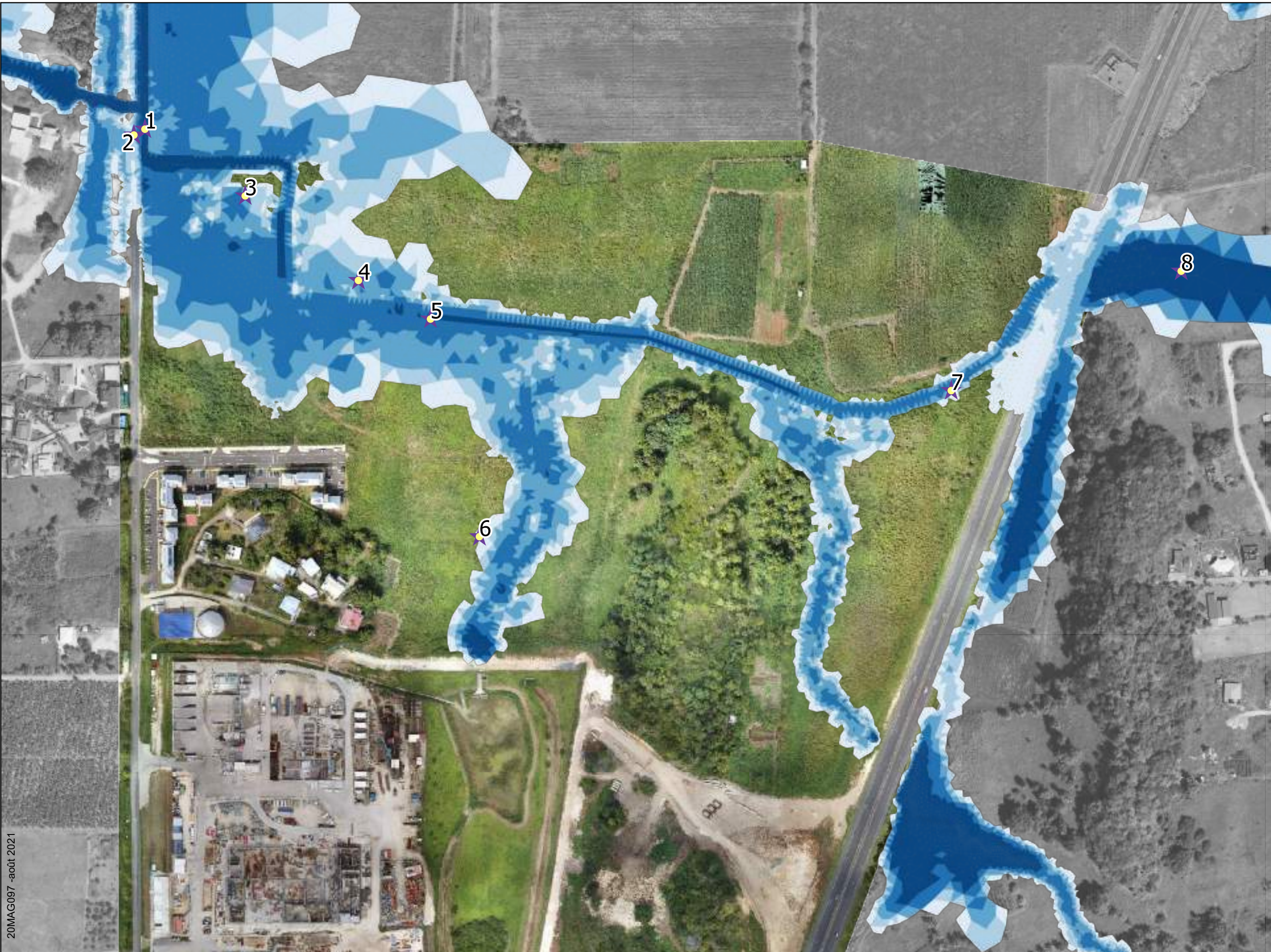
HAUTEURS D'EAU CRUE DECENNALE - PLUIE COURTE

Légende

Hauteurs maximales
de submersion (m)

- $h < 0.10$
- $0.10 < h < 0.25$
- $0.25 < h < 0.5$
- $0.5 < h < 1.0$
- $h > 1.0$

★ Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



Sources:
Fond : Relevé drone 2020
SUEZ consulting

20MAG097 - août 2021

Scénario n°3 : Gabarits avec remblais permettant une mise hors d'eau et tracé naturel

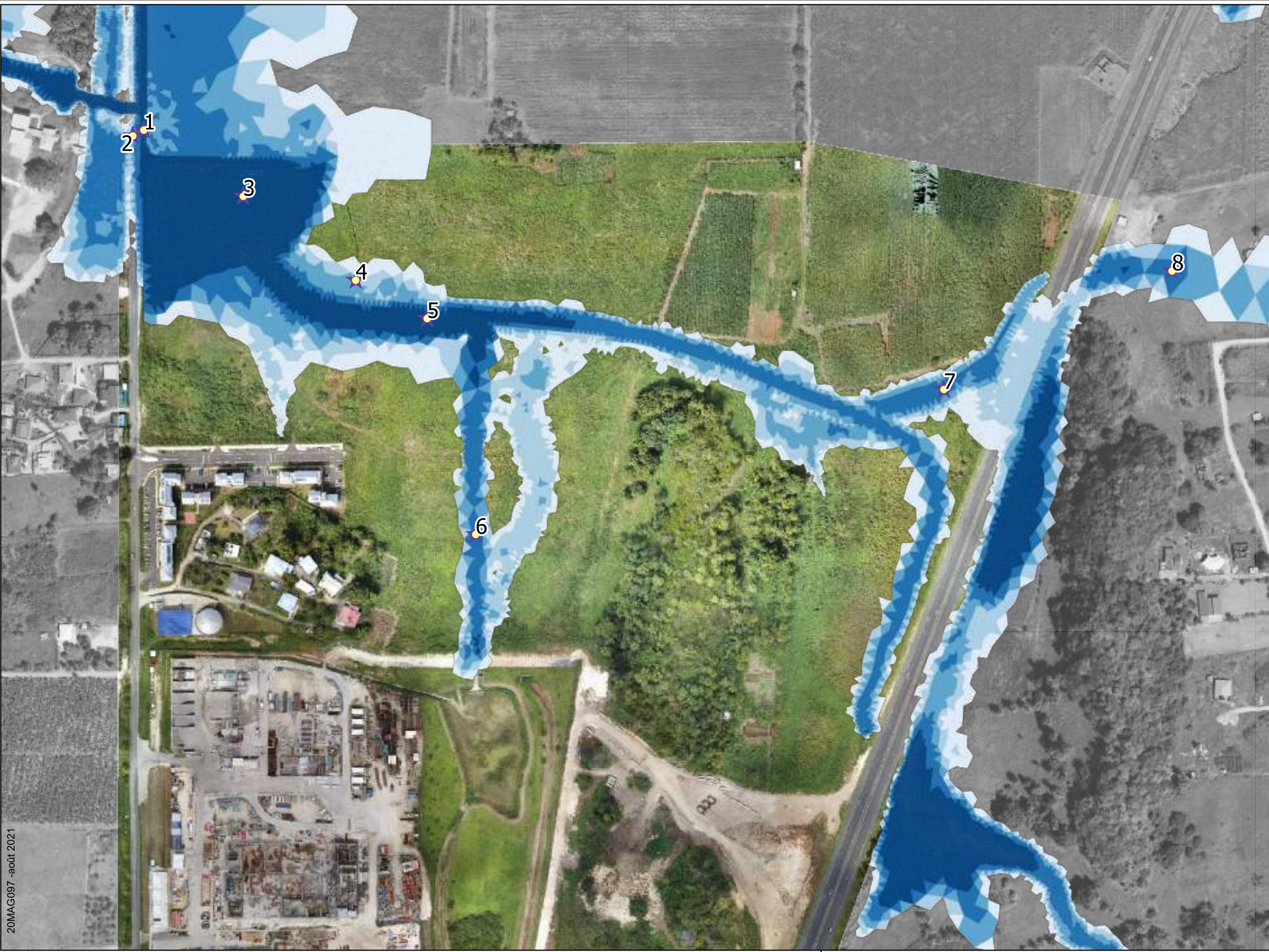
HAUTEURS D'EAU CRUE DECENNALE - PLUIE COURTE

Légende

Hauteurs maximales
de submersion (m)

- $h < 0.10$
- $0.10 < h < 0.25$
- $0.25 < h < 0.5$
- $0.5 < h < 1.0$
- $h > 1.0$

★ Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



Sources:
Fond : Relevé drone 2020
SUEZ consulting

20MAG097 - août 2021

Scénario n°1 : Gabarits sans remblais et tracé naturel

HAUTEURS D'EAU CRUE DECENNALE - PLUIE COURTE

Légende

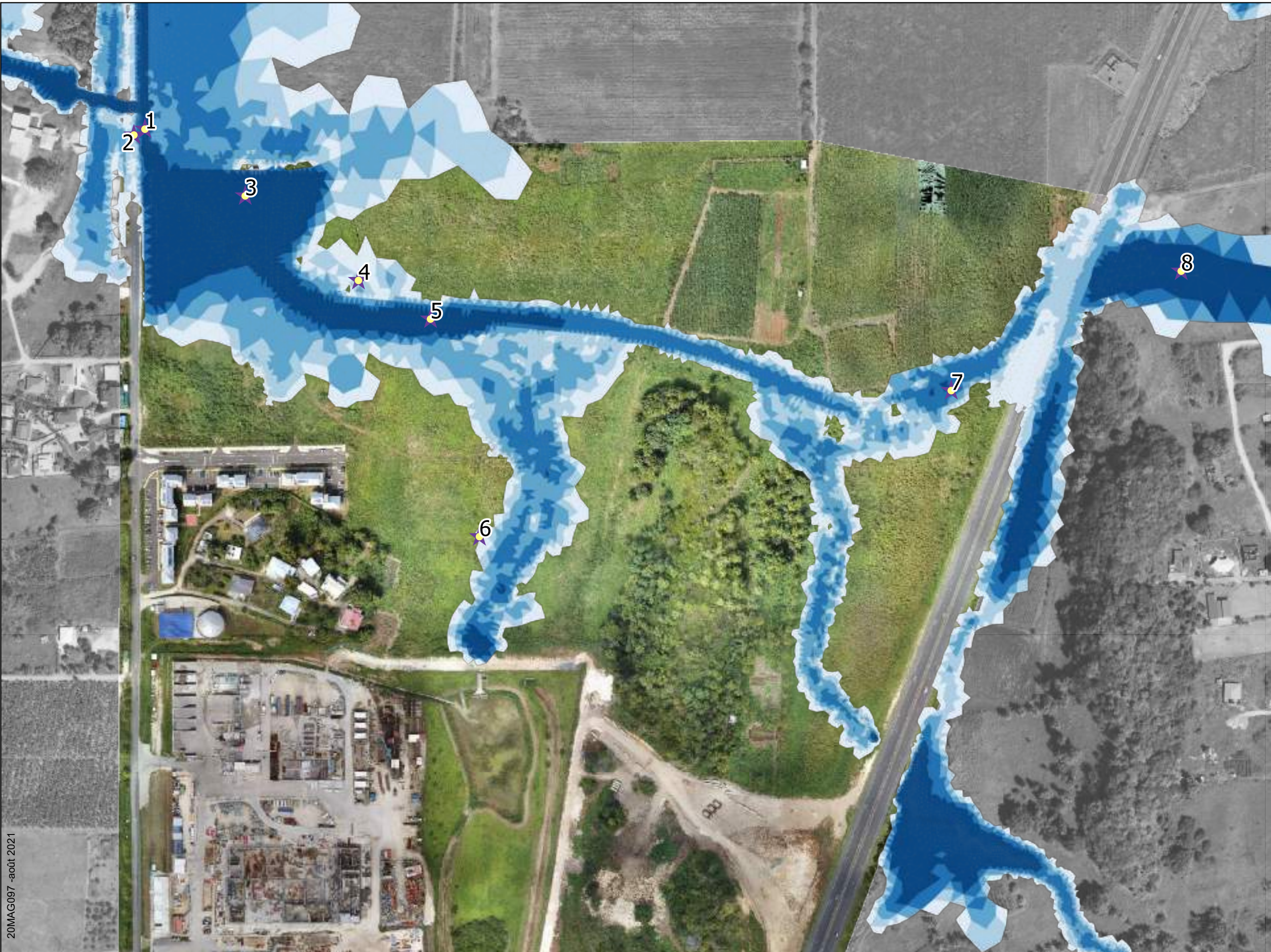
Hauteurs maximales
de submersion (m)

- $h < 0.10$
- $0.10 < h < 0.25$
- $0.25 < h < 0.5$
- $0.5 < h < 1.0$
- $h > 1.0$

★ Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



Sources:
Fond : Relevé drone 2020
SUEZ consulting



20MAG097 - août 2021

Scénario n°3 : Gabarits avec remblais permettant une mise hors d'eau et tracé naturel

HAUTEURS D'EAU CRUE DECENNALE - PLUIE COURTE

Légende

Hauteurs maximales
de submersion (m)

- $h < 0.10$
- $0.10 < h < 0.25$
- $0.25 < h < 0.5$
- $0.5 < h < 1.0$
- $h > 1.0$

★ Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



Sources:
Fond : Relevé drone 2020
SUEZ consulting

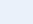




20MAG097 - août 2021


Scénario n°1: Gabarits sans remblais et tracé optimisé

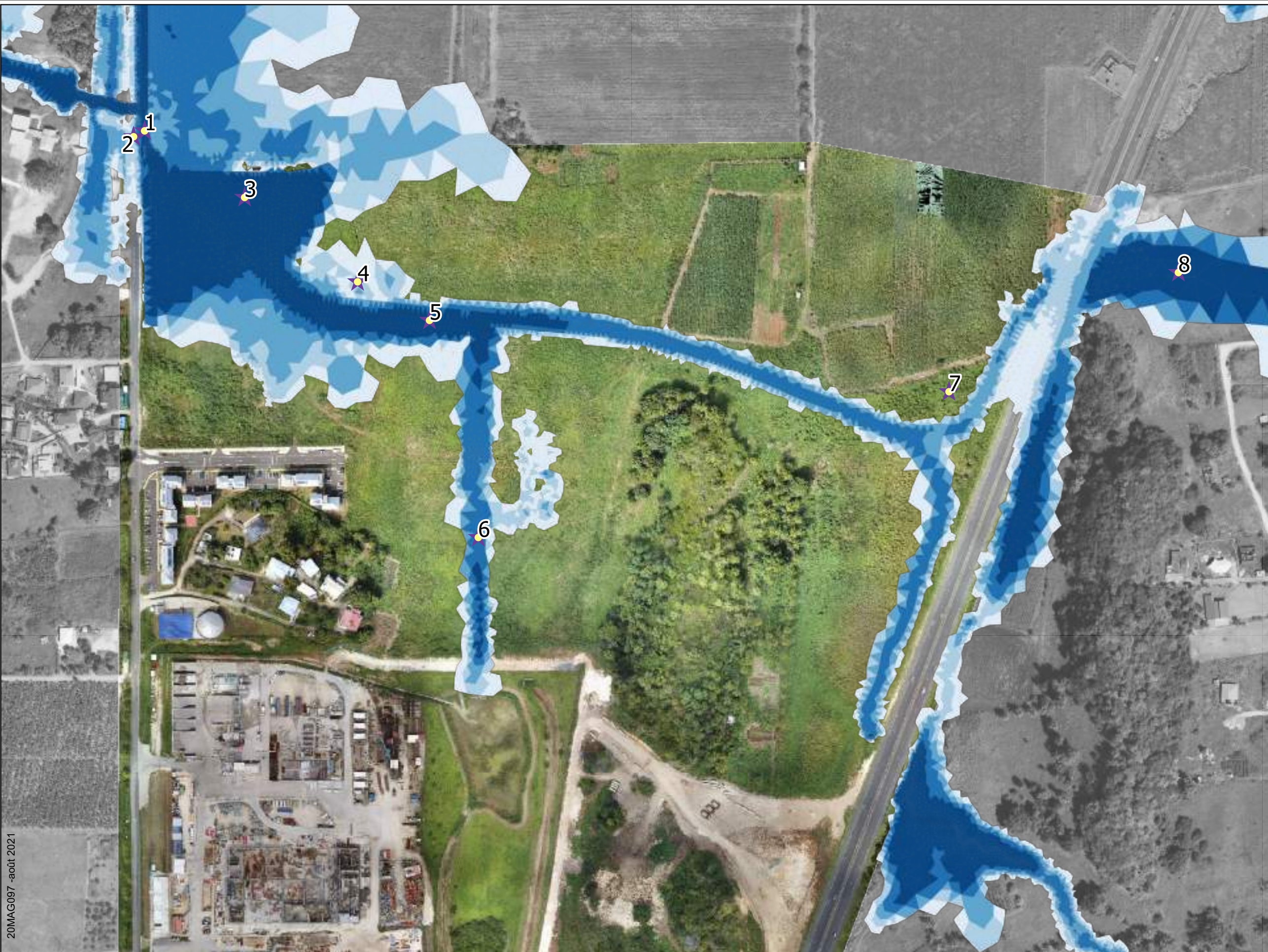
HAUTEURS D'EAU CRUE DECENNALE - PLUIE COURTE

Légende

Hauteurs maximales
de submersion (m)

-  $h < 0.10$
-  $0.10 < h < 0.25$
-  $0.25 < h < 0.5$
-  $0.5 < h < 1.0$
-  $h > 1.0$

 Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



Sources:
Fond : Relevé drone 2020
SUEZ consulting

20MAG097 - août 2021

Scénario n°3 : Gabarits avec remblais permettant une mise hors d'eau et tracé optimisé

HAUTEURS D'EAU CRUE DECENNALE - PLUIE COURTE

Légende

Hauteurs maximales
de submersion (m)

- $h < 0.10$
- $0.10 < h < 0.25$
- $0.25 < h < 0.5$
- $0.5 < h < 1.0$
- $h > 1.0$

★ Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



Sources:
Fond : Relevé drone 2020
SUEZ consulting



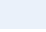




20MAG097 - août 2021


Scénario à l'état actuel

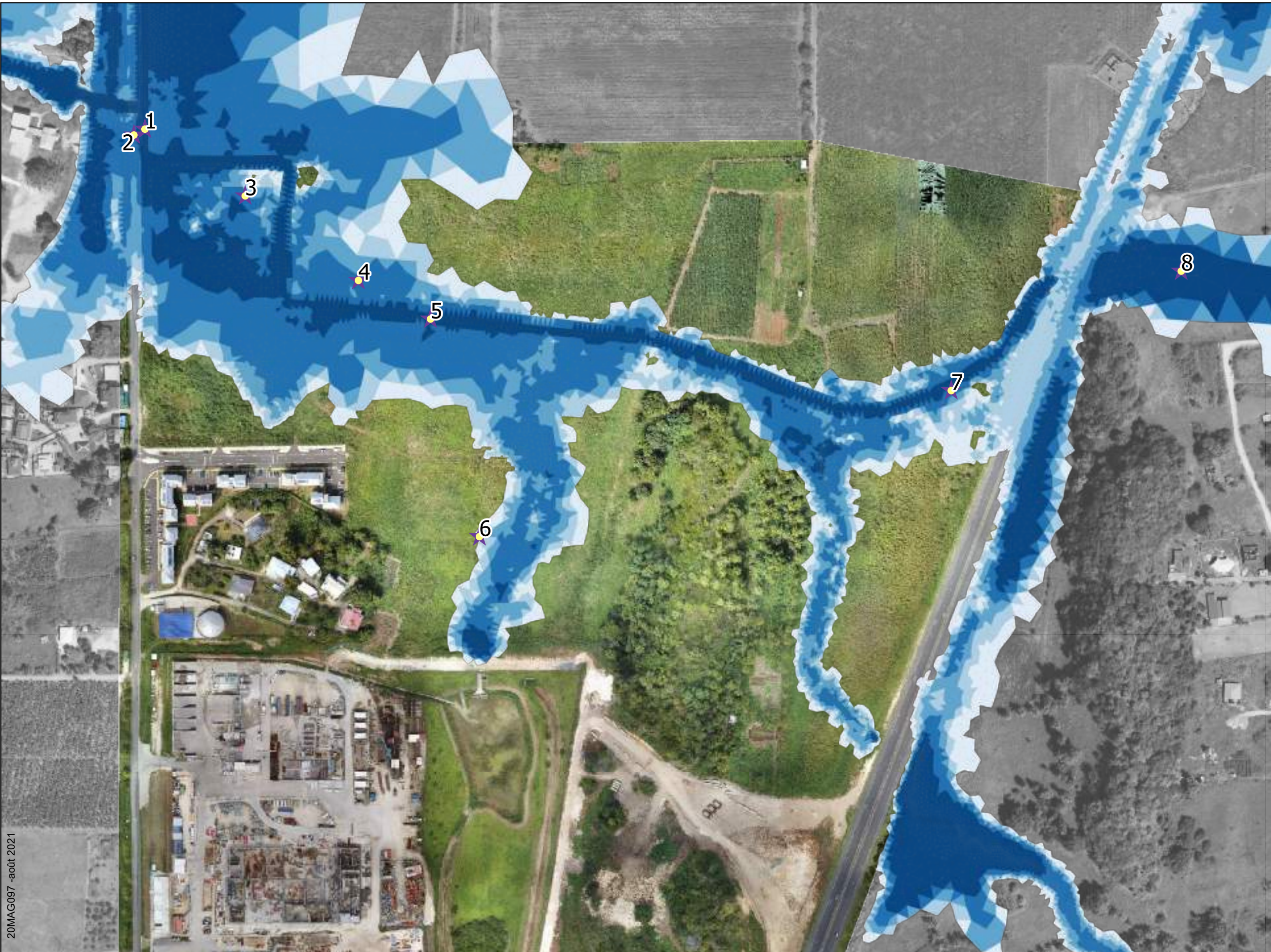
HAUTEURS D'EAU CRUE CENTENNALE - PLUIE COURTE

Légende

Hauteurs maximales
de submersion (m)

-  $h < 0.10$
-  $0.10 < h < 0.25$
-  $0.25 < h < 0.5$
-  $0.5 < h < 1.0$
-  $h > 1.0$

 Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



20MAG097 - août 2021

Scénario n°2 : Gabarits avec remblais à 3 mNGG et tracé naturel

HAUTEURS D'EAU CRUE CENTENNALE - PLUIE COURTE

Légende

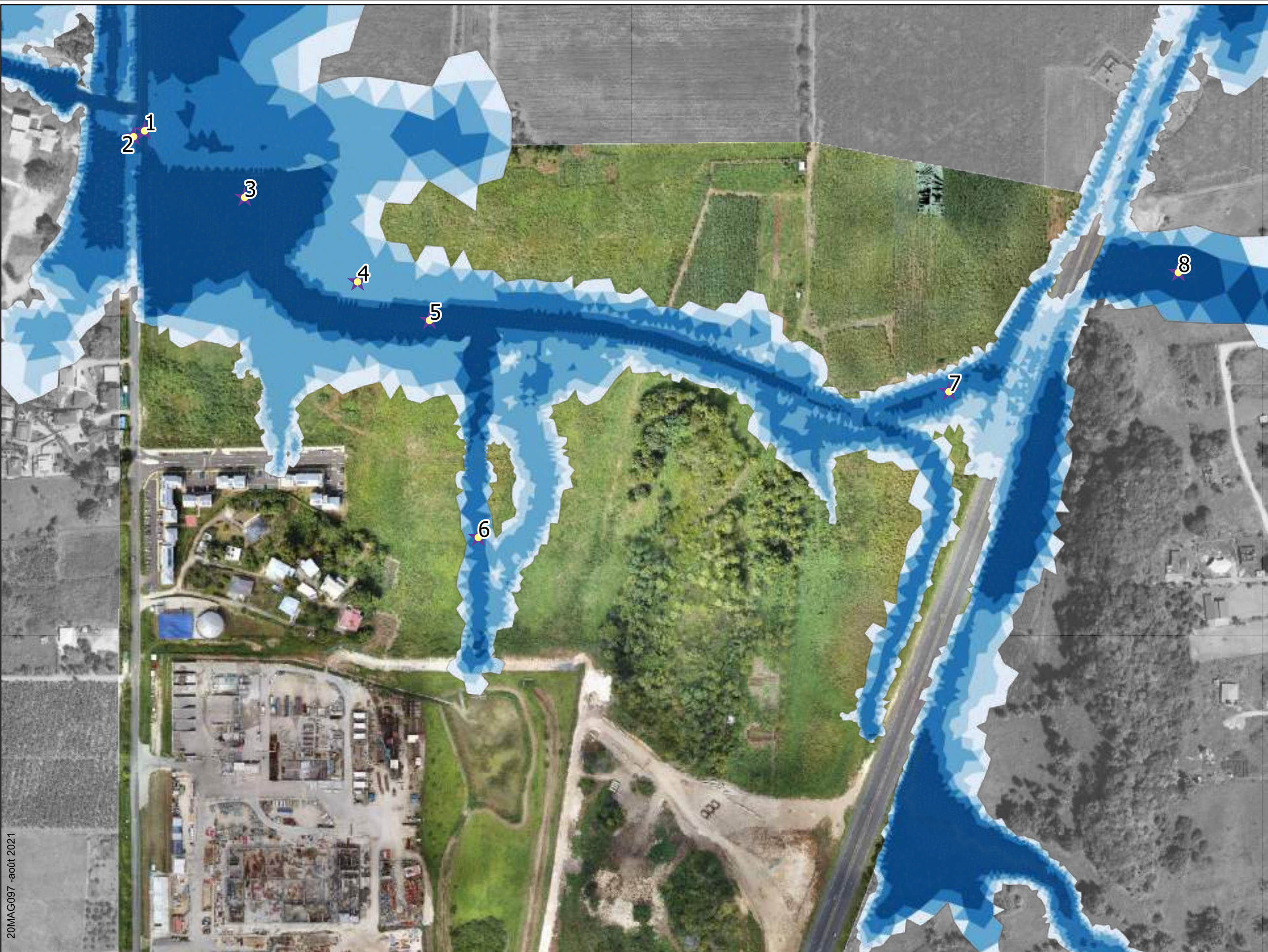
Hauteurs maximales
de submersion (m)

- $h < 0.10$
- $0.10 < h < 0.25$
- $0.25 < h < 0.5$
- $0.5 < h < 1.0$
- $h > 1.0$

★ Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



Sources:
Fond : Relevé drone 2020
SUEZ consulting



20MAG097 - août 2021

Scénario n°1 : Gabarits sans remblais et tracé naturel

HAUTEURS D'EAU CRUE CENTENNALE - PLUIE COURTE

Légende

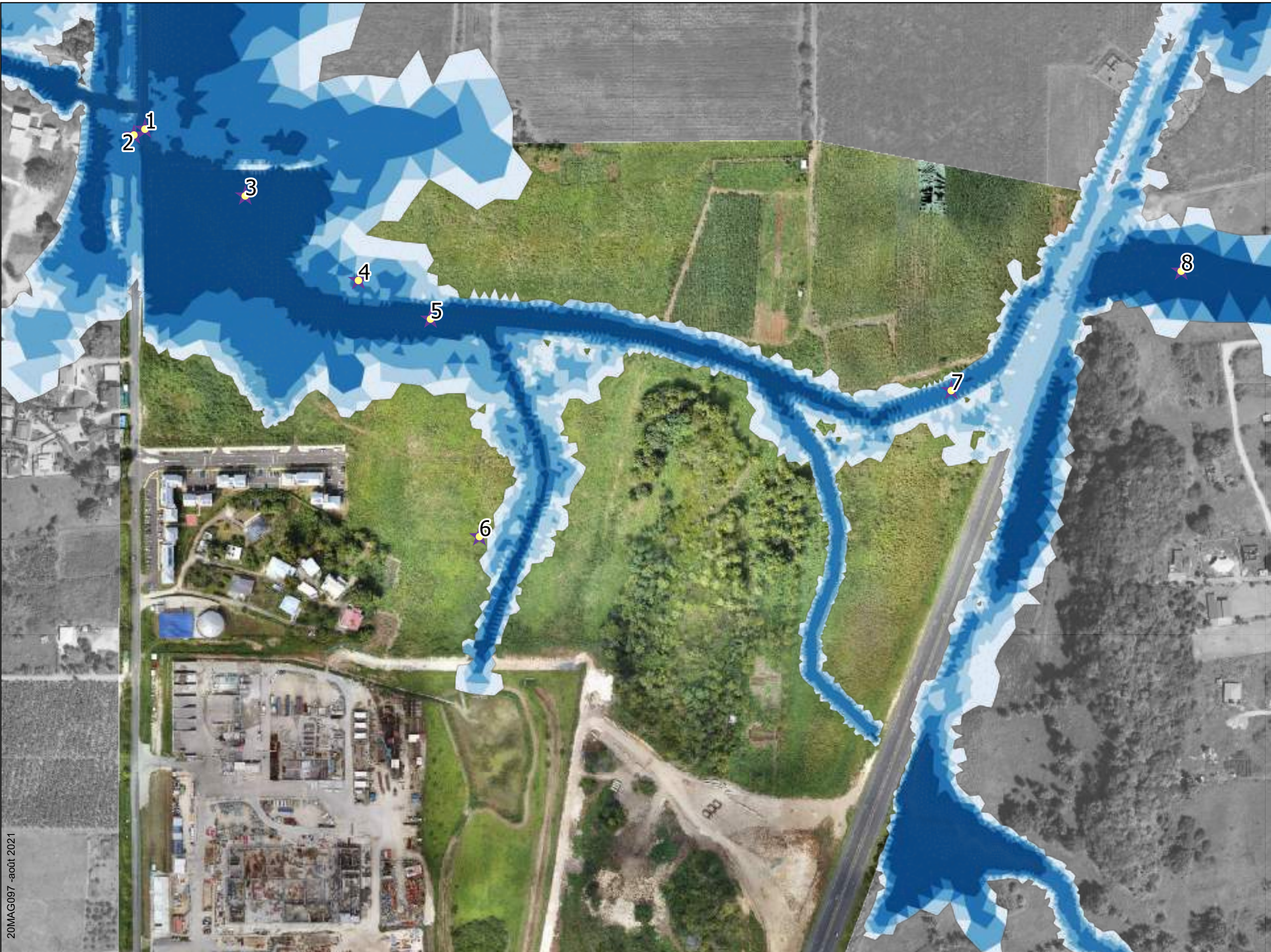
Hauteurs maximales
de submersion (m)

- $h < 0.10$
- $0.10 < h < 0.25$
- $0.25 < h < 0.5$
- $0.5 < h < 1.0$
- $h > 1.0$

★ Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



Sources:
Fond : Relevé drone 2020
SUEZ consulting



20MAG097 - août 2021

Scénario n°3 : Gabarits avec remblais permettant une mise hors d'eau et tracé naturel

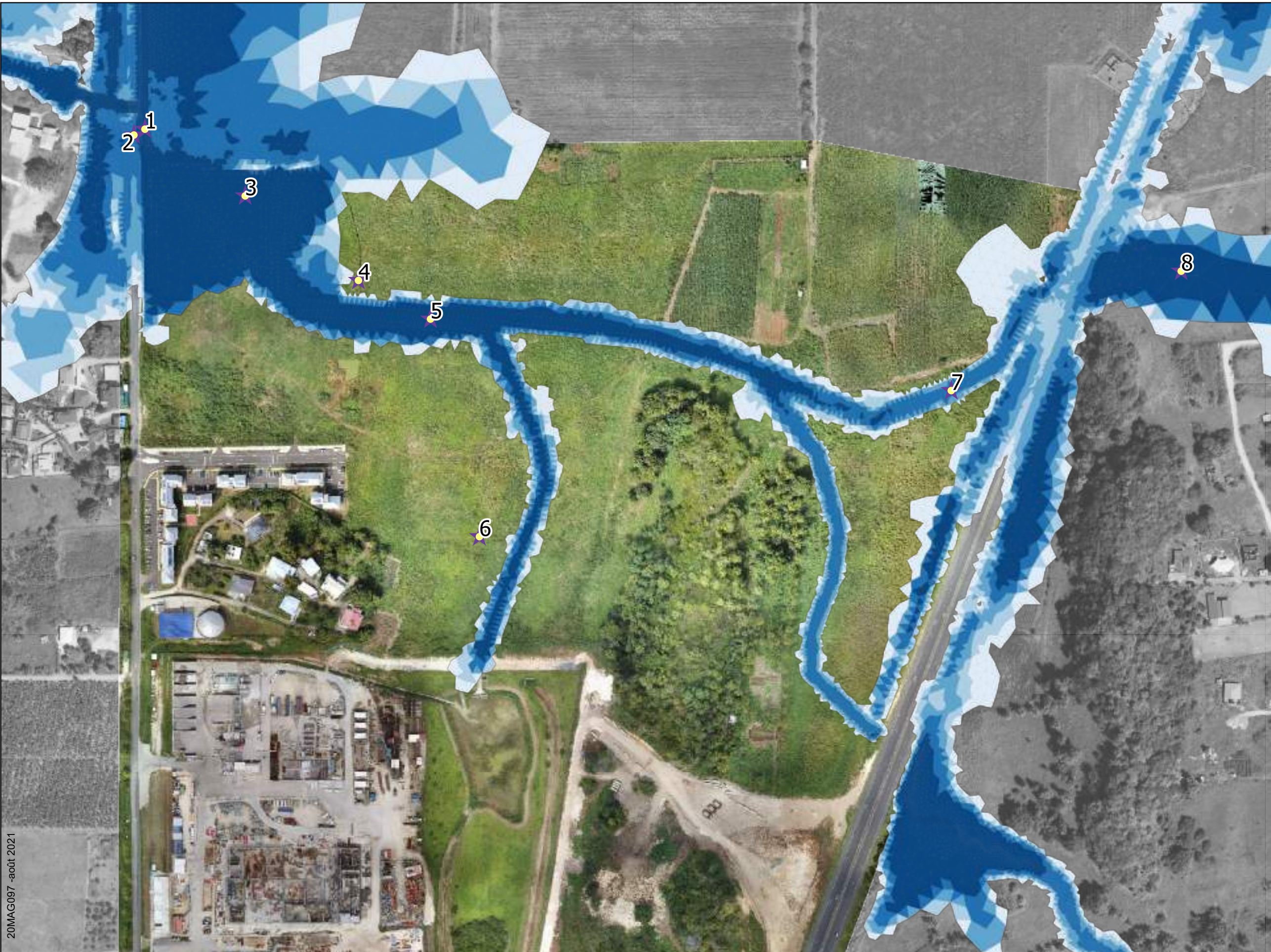
HAUTEURS D'EAU CRUE CENTENNALE - PLUIE COURTE

Légende

Hauteurs maximales
de submersion (m)

- $h < 0.10$
- $0.10 < h < 0.25$
- $0.25 < h < 0.5$
- $0.5 < h < 1.0$
- $h > 1.0$

★ Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



Sources:
Fond : Relevé drone 2020
SUEZ consulting

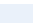




20MAG097 - août 2021


Scénario n°1 : Gabarits sans remblais et tracé optimisé

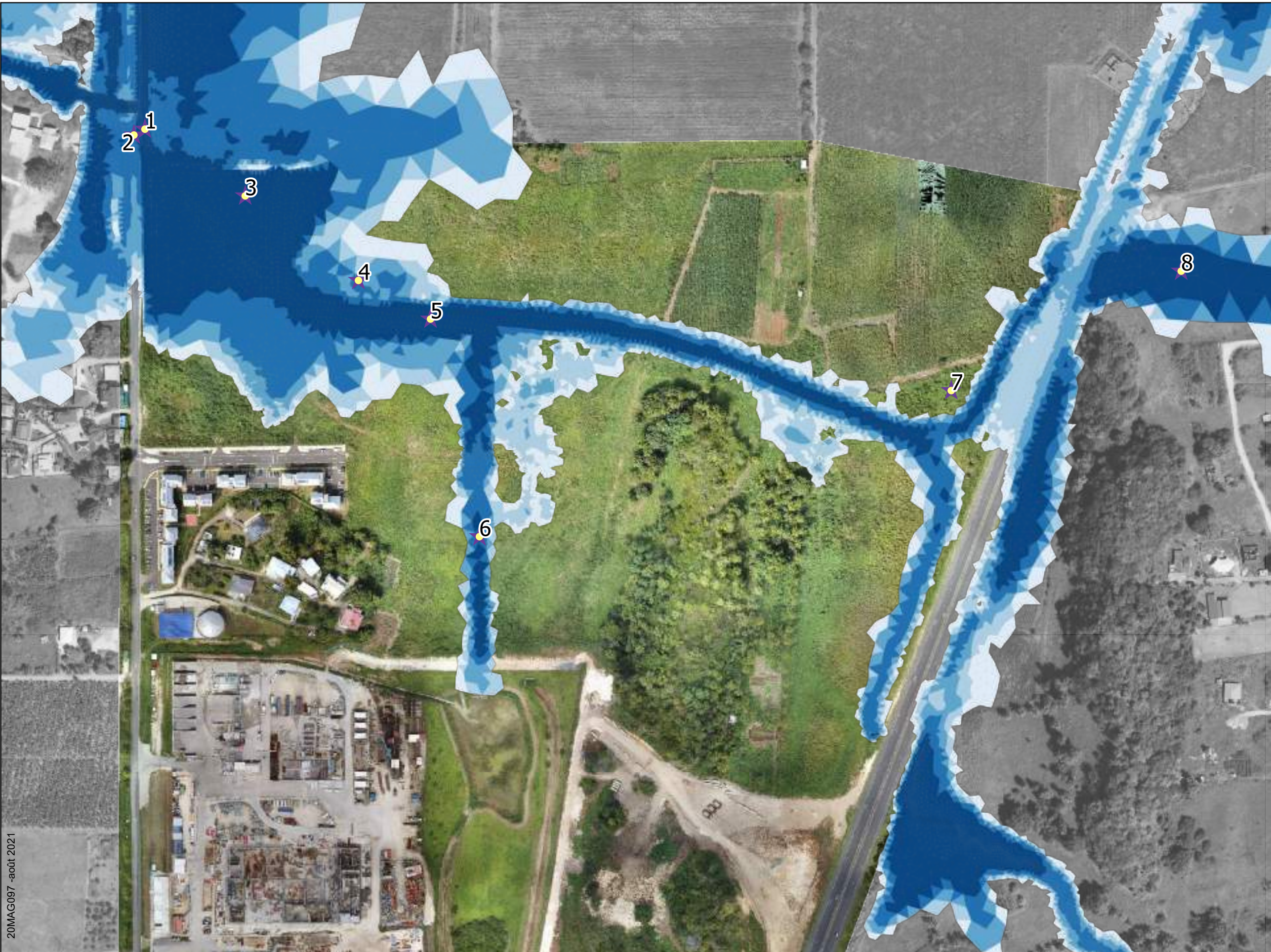
HAUTEURS D'EAU CRUE CENTENNALE - PLUIE COURTE

Légende

Hauteurs maximales
de submersion (m)

-  $h < 0.10$
-  $0.10 < h < 0.25$
-  $0.25 < h < 0.5$
-  $0.5 < h < 1.0$
-  $h > 1.0$

 Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



Sources:
Fond : Relevé drone 2020
SUEZ consulting

20MAG097 - août 2021

Scénario n°3 : Gabarits avec remblais permettant une mise hors d'eau et tracé optimisé

HAUTEURS D'EAU CRUE CENTENNALE - PLUIE COURTE

Légende

Hauteurs maximales
de submersion (m)

- $h < 0.10$
- $0.10 < h < 0.25$
- $0.25 < h < 0.5$
- $0.5 < h < 1.0$
- $h > 1.0$

★ Points de référence où les
résultats sont analysés en détail



Sources:
Fond : Relevé drone 2020
SUEZ consulting



20MAG097 - août 2021

ANNEXE 8 BIS : NOTE PREDIMENSIONNEMENT DES BASSINS DE COMPENSATION

Aménagement du quartier de Perrin aux Abymes
Note hydraulique sur le dimensionnement des bassins de compensation des projets non-programmés

CONSULTING

SAFEGE
Centre d'Affaires de Colin
ZAC de Colin
97170 PETIT BOURG

Conseil et Stratégie

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safège.com

Version : 1

Date : 18/02/2021

Vérification des documents

Numéro du projet : 20MAG097

Intitulé du projet : Note hydraulique-Dimensionnement des bassins de compensation

Intitulé du document : Note de synthèse

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
1	GAVEL Audrey	TORELLI Gilles	04/11/2021	Version initiale

Sommaire

Table des matières

1.....	Préambule	5
1.1	Contexte	5
1.1.1	Localisation	5
1.1.2	Prescriptions de la note du 12 aout 2015	6
1.1.3	Périmètre de la ZAC et de l'AE	7
2.....	Dimensionnement de mesures compensatoires	9
2.1	Analyse hydrologique	9
2.1.1	Caractéristiques des bassins versants	9
2.1.2	Analyse pluviométrique	10
2.1.3	Détermination des débits de pointe pour les événements de référence	11
2.2	Prédimensionnement des bassins de compensation	11
2.2.1	Débits de fuite des bassins de compensation.....	11
2.2.2	Volume	12
2.3	Emplacement privilégié	14
2.3.1	Bassin de l'îlot 1	14
2.3.2	Bassin versant de l'îlot 2	16
2.3.3	Bassin versant de l'îlot 3	18
3.....	Conclusion	18
	ANNEXE : Emplacement privilégié des bassins de compensation et surfaces contrôlées.....	19

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation générale du site d'étude.....	5
Figure 2 : Photographie aérienne de la zone d'étude.....	5
Figure 3 : Surfaces ayant fait l'objet d'une compensation	7
Figure 4 : Surfaces qui devront faire l'objet d'une compensation	8
Figure 5 : Découpage des sous bassins versants.....	9
Figure 6 : Fil d'eau du fossé du CHU.....	14
Figure 7 : extrait complément du DLE CHU.....	15
Figure 8 : Voie de délestage RN5/RN11.....	15
Figure 9 : Bassin ilot 1.....	16
Figure 10 : Enjeux écologiques	17
Figure 11 : Bassin ilot 2.....	17
Figure 12 : Bassin ilot 3.....	18

1 PREAMBULE

1.1 Contexte

1.1.1 Localisation

Le quartier de Perrin est localisé en Guadeloupe, en Grande-Terre, sur la commune des Abymes, juste après le giratoire de Perrin, à proximité immédiate du parc d'activités de la Providence aux Abymes (anciennement ZAC de Dothémare), de la RN5 et de la D106.

Les cartes ci-dessous localisent la zone du projet.



Source : Géoportail.gouv.fr / Fond : Carte Topographique IGN

Figure 1 : Localisation générale du site d'étude



Source : Géoportail.gouv.fr / Fond : BD ORTHO® de l'IGN

Figure 2 : Photographie aérienne de la zone d'étude

1.1.2 Prescriptions de la note du 12 août 2015

La DEAL Guadeloupe a émis une note en date du 12 août 2015 afin de donner des **prescriptions minimales communes applicables à l'ensemble des systèmes d'assainissement des eaux pluviales des aménagements de la zone de Perrin** dans le cadre des actes administratifs pris au titre du code de l'Environnement :

○ Prescriptions générales :

- Conservation ou rétablissement des écoulements naturels principaux par des canaux ou noues dimensionnés pour une **période centennale**,
- Débit de fuite autorisé des projets de **40 l/s/ha** pour une période décennale,
- Dimensionnement des ouvrages de **rétenion pour une période décennale** avec mise en place d'évacuateur de crues centennales sans débordement dans les axes d'écoulements principaux et tenant compte des contraintes foncières, techniques et d'exploitation,
- Mise en sécurité des infrastructures routières.

Il est rappelé, en lien avec le plan de prévention des risques naturels des Abymes en cours de révision, **la nécessité d'éviter les remblais et l'implantation d'enjeux (habitations notamment) dans les zones inondables.**

- Prise en compte des contraintes foncières : une mutualisation des ouvrages de rétention peut être envisagée, notamment pour les projets immobiliers de Fifi, SEMSAMAR et la parcelle AD842.

Le tableau ci-dessous, synthétise les principes de gestion des eaux pluviales issues des différentes études collectées. Ainsi, la conformité aux préconisations de la DEAL a été étudiée.



Ce qu'il faut retenir...

Les projets dont le plan de masse n'a pas été établi à ce jour, devront respecter les préconisations suivantes :

- **Un débit de fuite de 40l/s/ha**
- **Un taux d'imperméabilisation maximal de 67%**
- **Un bassin de compensation dimensionné pour 10 ans avec une surverse pour 100ans.**

1.1.3 Périmètre de la ZAC et de l'AE

A ce jour il est prévu 4 bassins de compensation sur le quartier de Perrin :

- Le bassin du CHU, de la plateforme de la RD106, et l'accès de l'échangeur Abymes Ouest
- Le bassin mutualisé SNC FI-TER, SEMSAMAR, Cap Excellence
- Le bassin de l'Agropark
- Le bassin de la voie de délestage RN5/RN11

Les caractéristiques de ces bassins sont **conformes aux prescriptions de la DEAL** présentées précédemment. Les surfaces de contrôle associées à chaque bassin sont présentées sur la figure suivante.

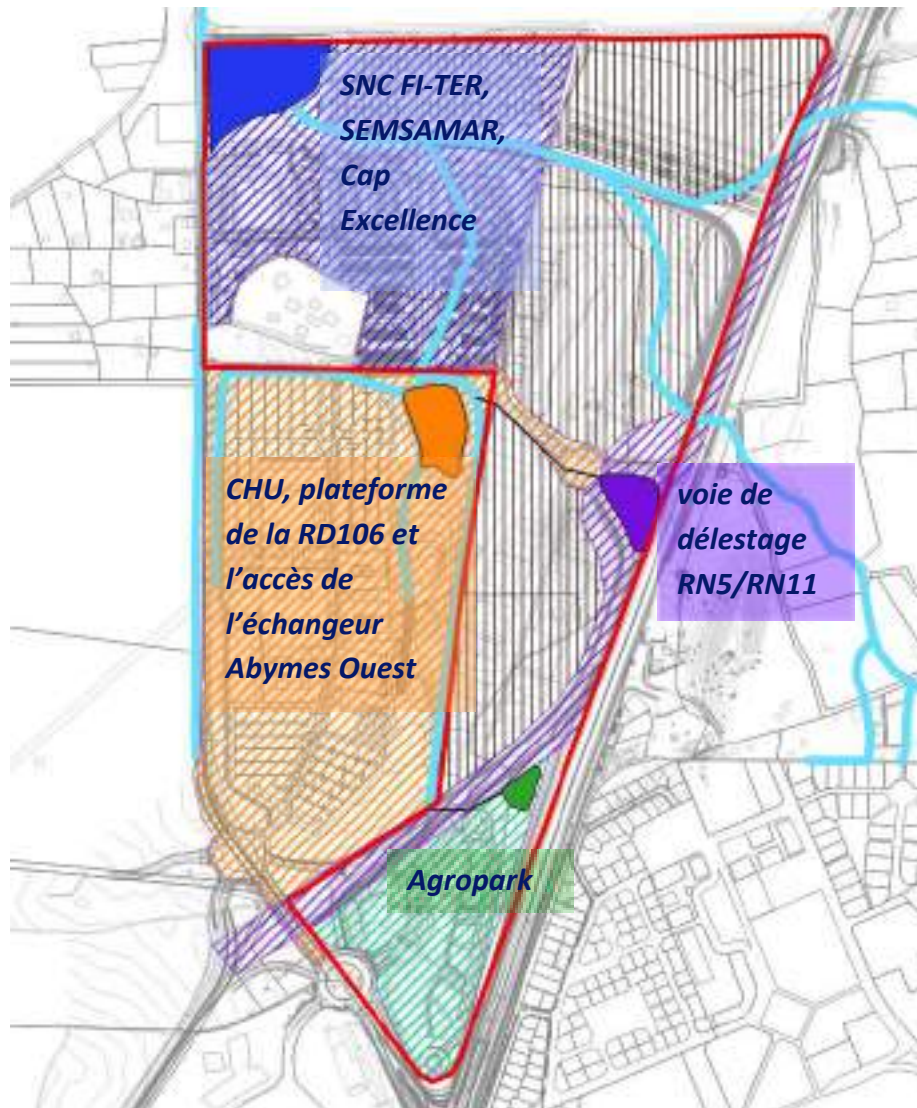


Figure 3 : Surfaces ayant fait l'objet d'une compensation

A ce jour, aucune mesure compensatoire n'a été proposée pour les zones en hachurés noirs. Ces zones devront faire l'objet d'une compensation pour que l'ensemble des eaux pluviales du quartier soient tamponnées conformément aux prescriptions de la DEAL.

compensation des projets non-programmés

Aménagement du quartier de Perrin aux Abymes

Ainsi, l'objectif de cette étude est de réaliser la préconception de 3 bassins de compensation pour :

- Ilot 1 : CUS, AUDRA, Polyclinique,
- Ilot 2 : boulevard urbain et projets issus de la programmation urbaine
- Ilot 3 : parking, école et projets issus de la programmation urbaine.

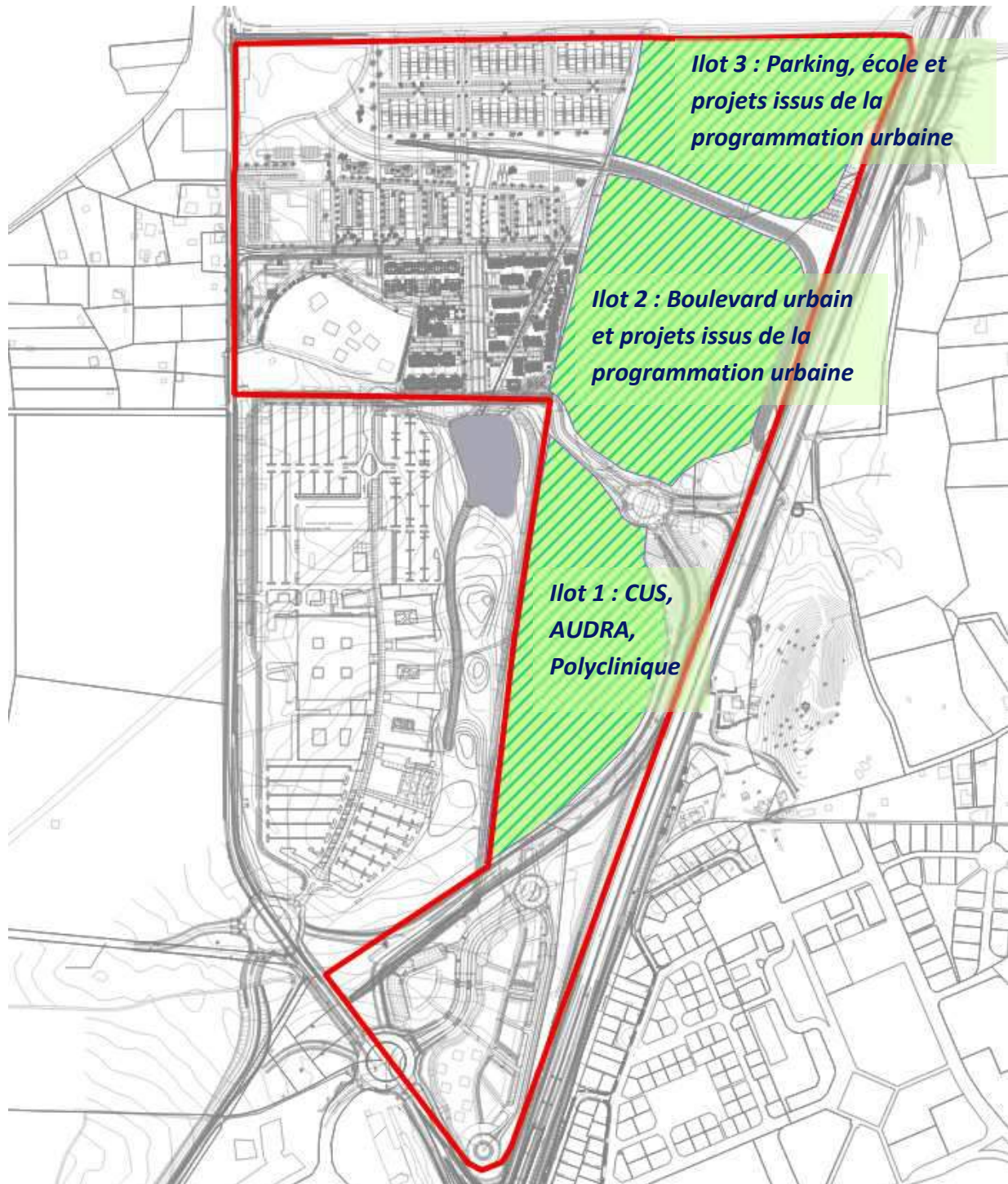


Figure 4 : Surfaces qui devront faire l'objet d'une compensation

2 DIMENSIONNEMENT DE MESURES COMPENSATOIRES

2.1 Analyse hydrologique

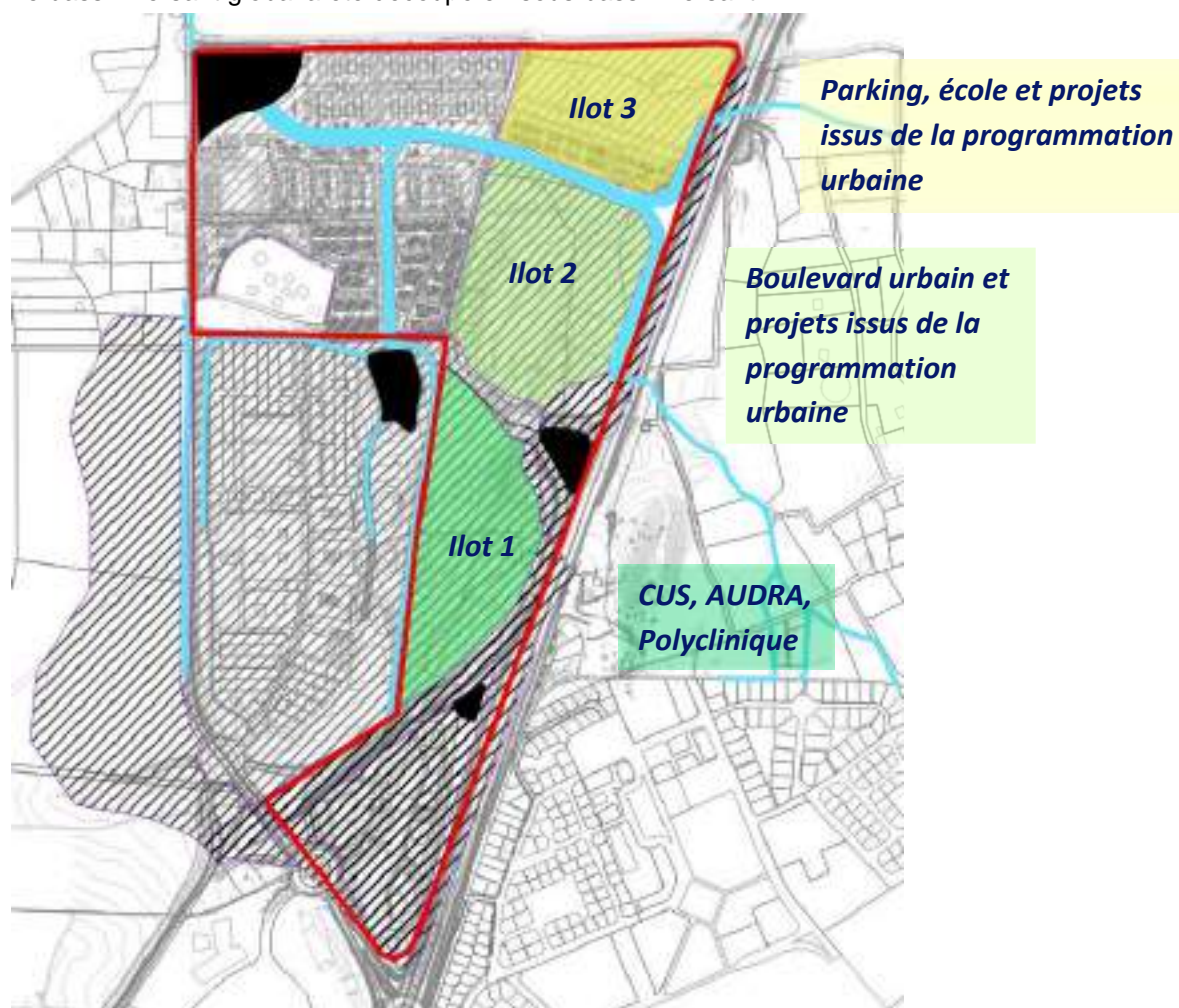
Une analyse hydrologique a été réalisée pour évaluer les débits de crue associés à différentes périodes de retour : **10 et 100 ans**.

2.1.1 Caractéristiques des bassins versants

2.1.1.1 Caractéristiques topographiques

L'analyse du relevé drone de Cap Excellence en 2020 et de la synthèse des aménagements hydrauliques prévus à ce jour ont permis de définir les principales caractéristiques des sous bassins versant.

Le bassin versant global a été découpé en sous bassin versant :



Fond : Scan 25 IGN

Figure 5 : Découpage des sous bassins versants

Les caractéristiques des sous bassins versants sont présentées dans le tableau suivant.

Bassin versant	Surface (ha)	Plus long chemin hydraulique (m)	Pente moyenne (m/m)	Temps de concentration (min)
Ilot 1	5.55	500	0.12	7.8
Ilot 2	5.35	400	0.15	6.0
Ilot 3	4.84	360	0.12	7.8

Tableau 1 : Caractéristiques des sous bassins versants

compensation des projets non-programmés

Aménagement du quartier de Perrin aux Abymes

2.1.1.1 Détermination du coefficient de ruissellement

Le tableau ci-dessous récapitule l'occupation des sols et les coefficients de ruissellement du sous bassin versant considéré à l'état actuel et à l'état projet. A ce stade, il n'est pas prévu d'aménager le morne. Ainsi, **le ratio de 67% de surface imperméabilisée a été appliqué sans l'emprise du morne.**

Bassin	Ilot 1	Ilot 2	Ilot 3
Surfaces végétalisées (%)	100	100	100
Surfaces imperméabilisées (%)	0	0	0
Cr pour 10 ans	0.40	0.40	0.40
Cr pour 100 ans	0.70	0.70	0.70

Tableau 2 : Occupation des sols et coefficients de ruissellement à l'état actuel

Bassin	Ilot 1	Ilot 2	Ilot 3
Surfaces végétalisées (%)	33	42	33
Surfaces imperméabilisées (%)	67	58	67
Cr pour 10 ans	0.77	0.63	0.77
Cr pour 100 ans	0.87	0.81	0.87

Tableau 3 : Occupation des sols et coefficients de ruissellement à l'état projet

2.1.1.2 Détermination du temps de concentration t_c

La formule de Kirpich a été retenue pour déterminer le temps de concentration (t_c) du bassin versant :

$$t_c = 0.0195 \times L^{0.77} \times p^{-0.385}$$

Avec :

L = Longueur hydraulique en m

P = Pente en m/m

t_c = Temps de concentration en minutes

On obtient $t_c = 7.8$ min pour les BV des ilots 1 et 3 et $t_c = 6$ min le BV de l'ilot 2.

2.1.2 Analyse pluviométrique

Pour cette étude les coefficients de Montana issus de la station **Météo France du Raizet** ont été utilisés (seule station Guadeloupéenne disposant de suffisamment de données pour fournir des analyses statistiques de hauteurs de précipitation infra-horaires).

6 min à 2 heures	a	b
10 ans	6.065	0.42
100 ans	7.811	0.393

Tableau 4 : Coefficients de Montana au Raizet (période 1961-2004)

2.1.3 Détermination des débits de pointe pour les événements de référence

La **méthode rationnelle** a été retenue pour déterminer les débits de pointe pour les différentes occurrences étudiées.

On obtient ainsi un débit de pointe décennaux et centennaux suivants :

Bassin versant	Q10 ans état actuel (m3/s)	Q10 ans état projeté sans bassin de compensation (m3/s)	Surdébit (m3/s)
Ilot 1	0.95	1.82	+0.87
Ilot 2 ¹	1.02	1.61	+1.19
Ilot 3	0.83	1.59	+0.76

Tableau 5 : Débits de pointe des bassins versants pour l'occurrence 10ans

Bassin versant	Q100 ans état actuel (m3/s)	Q100 ans état projeté sans bassin de compensation (m3/s)	Surdébit (m3/s)
Ilot 1	2.26	2.80	+0.54
Ilot 2	2.42	2.78	+0.73
Ilot 3	1.97	2.44	+0.47

Tableau 6 : Débits de pointe des bassins versants pour l'occurrence 100ans

L'imperméabilisation des sols engendre des sur débits, qu'il convient de compenser conformément aux préconisations de la DEAL.

2.2 Prédimensionnement des bassins de compensation

Les débits de pointe à l'état initial et à l'état projet sans bassin de compensation ont été calculés à partir de la méthode rationnelle tel que décrit dans la section précédente. Une simulation du remplissage des bassins compensation a ensuite été réalisée pour dimensionner ceux-ci.

2.2.1 Débits de fuite des bassins de compensation

Les débits de fuite fixés sur le ratio de 40 l/s/ha de surface contrôlée impliquent des débits de fuite relativement faibles et inférieurs au débit naturel des bassins versants récepteurs. Ces derniers sont en effet de taille relativement réduite et possèdent des débits spécifiques décennaux supérieurs à ce ratio qui correspond à des bassins versants de taille importante.

Bassin de compensation	Surface contrôlée (ha)	Débit de fuite (m3/s)
Ilot 1	5.55	0.22
Ilot 2	5.35	0.21
Ilot 3	4.84	0.20

¹ Les débits de point du bassin versant de l'ilot 2 sont plus important que ceux de l'ilot 3 à l'état actuel car le temps de concentration est plus faible (pente du morne).

2.2.2 Volume

L'orifice de fuite a été dimensionné avec une loi d'orifice pour une crue décennale. La surverse a été dimensionné pour une crue centennale.

Le volume quantitatif des bassins de compensation est dimensionné par modélisation hydraulique sur la base de la « méthode des pluies améliorée ». La méthode des pluies simple a été élaborée par le bureau d'étude SAUVETERRE pour le calcul des bassins de retenue des eaux pluviales en milieu urbain. Basé sur un débit de fuite constant, elle utilise les courbes HDF pour le calcul du volume de rétention. La méthode a été améliorée en prenant en compte la variabilité du débit de fuite en fonction de la charge dans le bassin.

Les données d'entrées pour le calcul du volume sont :

- ▷ Les données pluviométriques pour une pluie décennale à la station du Raizet ;
- ▷ Le débit de fuite fixé ci-dessus ;
- ▷ Les surfaces des impluviums contrôlés et leur coefficient de ruissellement.

2.2.2.1 Ilot 1

L'ouvrage préconisé pour l'ilot 1 a les caractéristiques suivantes :

Tableau 7 : Caractéristiques du bassin de compensation pour l'Ilot 1

	Caractéristiques
Hauteur de pelle (m)	1.5
Surface en fond (m2)	2 500
Surface au miroir (m2)	4 000
Volume total (m3)	5 850
Profondeur totale (m)	2
Volume utile (m ³) avant surverse	4 690
Pente des talus	3H/1V
Orifice	DN 315mm
Déversoir	10m de large - 0.5 de haut

Le tableau suivant récapitule quant à lui les débits de pointe dans les différentes configurations étudiées pour le bassin versant intercepté par le projet.

Tableau 8 : Synthèse des débits à l'exutoire de l'Ilot 1

Débits caractéristiques	Situation actuelle	Situation projetée (sans bassin)	Situation projetée (avec bassin)	Impact du projet ²
Q10 (m ³ /s)	0.95	1.28	0.22	-0.73
Q100 (m ³ /s)	2.26	2.80	1.89	-0.37

Le bassin préconisé permet d'avoir un débit après aménagement inférieur au débit naturel (avant-projet) pour des crues décennale et centennale.

² Réduction des débits par rapport à l'état actuel

compensation des projets non-programmés

Aménagement du quartier de Perrin aux Aymes

2.2.2.1 Ilot 2

L'ouvrage préconisé pour l'ilot 2 a les caractéristiques suivantes :

Tableau 9 : Caractéristiques du bassin de compensation pour l'ilot 2

	Caractéristiques
Hauteur de pelle (m)	1.5
Surface en fond (m2)	1400
Surface au miroir (m2)	3000
Volume total (m3)	3840
Profondeur totale (m)	1.8
Volume utile (m ³) avant surverse	3000
Pente des talus	3H/1V
Orifice	DN 315mm
Déversoir	10m de large - 0.3 de haut

Le tableau suivant récapitule quant à lui les débits de pointe dans les différentes configurations étudiées pour le bassin versant intercepté par le projet.

Tableau 10 : Synthèse des débits à l'exutoire de l'ilot 2

Débits caractéristiques	Situation actuelle	Situation projetée (sans bassin)	Situation projetée (avec bassin)	Impact du projet ³
Q10 (m ³ /s)	1.02	1.61	0.21	-0.81
Q100 (m ³ /s)	2.42	2.78	1.91	-0.51

Le bassin préconisé permet d'avoir un débit après aménagement inférieur au débit naturel (avant-projet) pour des crues décennale et centennale.

2.2.2.2 Ilot 3

L'ouvrage préconisé pour l'ilot 1 a les caractéristiques suivantes :

Tableau 11 : Caractéristiques du bassin de compensation pour l'ilot 3

	Caractéristiques
Hauteur de pelle (m)	1.5
Surface en fond (m2)	1 500
Surface au miroir (m2)	3 400
Volume total (m3)	4 335
Profondeur totale (m)	1.8
Volume utile (m ³) avant surverse	3 375
Pente des talus	3H/1V
Orifice	DN 315mm
Déversoir	Largeur 8 m Hauteur 0.3 m

³ Réduction des débits par rapport à l'état actuel

Le tableau suivant récapitule quant à lui les débits de pointe dans les différentes configurations étudiées pour le bassin versant intercepté par le projet.

Tableau 12 : Synthèse des débits à l'exutoire de l'îlot 1

Débits caractéristiques	Situation actuelle	Situation projetée (sans bassin)	Situation projetée (avec bassin)	Impact du projet ⁴
Q10 (m ³ /s)	0.83	1.59	0.20	-0.63
Q100 (m ³ /s)	1.97	2.44	1.59	-0.38

Le bassin préconisé permet d'avoir un débit après aménagement inférieur au débit naturel (avant-projet) pour des crues décennale et centennale.

2.3 Emplacement privilégié

Pour rappel, il s'agit de proposer un pré positionnement des bassins. A ce jour, aucun plan de masse n'a été défini sur ces parcelles.

Ci-après sont présentées les hypothèses de ce pré positionnement.

2.3.1 Bassin de l'îlot 1

2.3.1.1 Point de raccordement

Le bassin de l'îlot 1 se rejette dans le fossé EST du CHU. Le relevé drone de Cap Excellence de 2020 présente la topographie à l'état projeté du fossé. Le fil d'eau au niveau du point de rejet est à **6.7mNGG**.



Source : Relevé drone Cap Excellence 2020

Figure 6 : Fil d'eau du fossé du CHU

⁴ Réduction des débits par rapport à l'état actuel

compensation des projets non-programmés

Aménagement du quartier de Perrin aux Abymes

2.3.1.2 Hauteur du bassin

Le fil d'eau considéré pour le fond du bassin est **7.7mNGG**.

Il a été pris comme hypothèse pour le calage par rapport au TN pour le bassin de l'îlot 1 :

- Le TN haut de talus du fossé du CHU à 9.2mNGG. Le fossé EST du CHU a été dimensionné avec une hauteur de 2m.

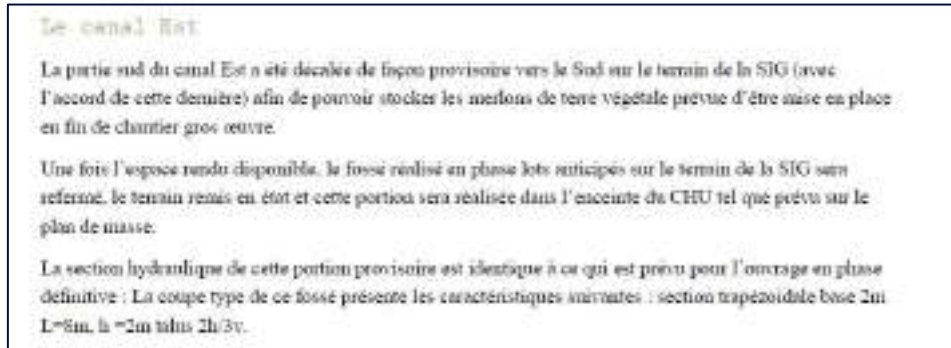


Figure 7 : extrait complément du DLE CHU

- Le TN de la voie d'accès est compris entre 10.3 et 13.7mNGG (issus du plan voie de délestage RN5/RN11, ACSES, aout 2018).
- Le TN du Boulevard a été considéré à 14.5mNGG



Source : DLE voie de délestage RN5/RN11, ACSES, aout 2018

Figure 8 : Voie de délestage RN5/RN11

La profondeur totale du bassin est de **2m**.

2.3.1.3 Raccordement sur les avoisinants projets

Ce bassin tient compte de l'emprise du boulevard urbain pour la délimitation du CUS (plan de juillet 2021 transmis par la SEMAG le 29/10/2021).

La pente des talus sécuritaire prise à 3H/1V a défini les distances suivantes :

- 10m de distance par rapport à la voie d'accès de l'échangeur
- 15m de distance par rapport au boulevard urbain

Par sécurité, le bassin a été calé à une distance de 10m par rapport à la limite parcellaire OUEST.

La proposition de bassin est présentée ci-dessous.

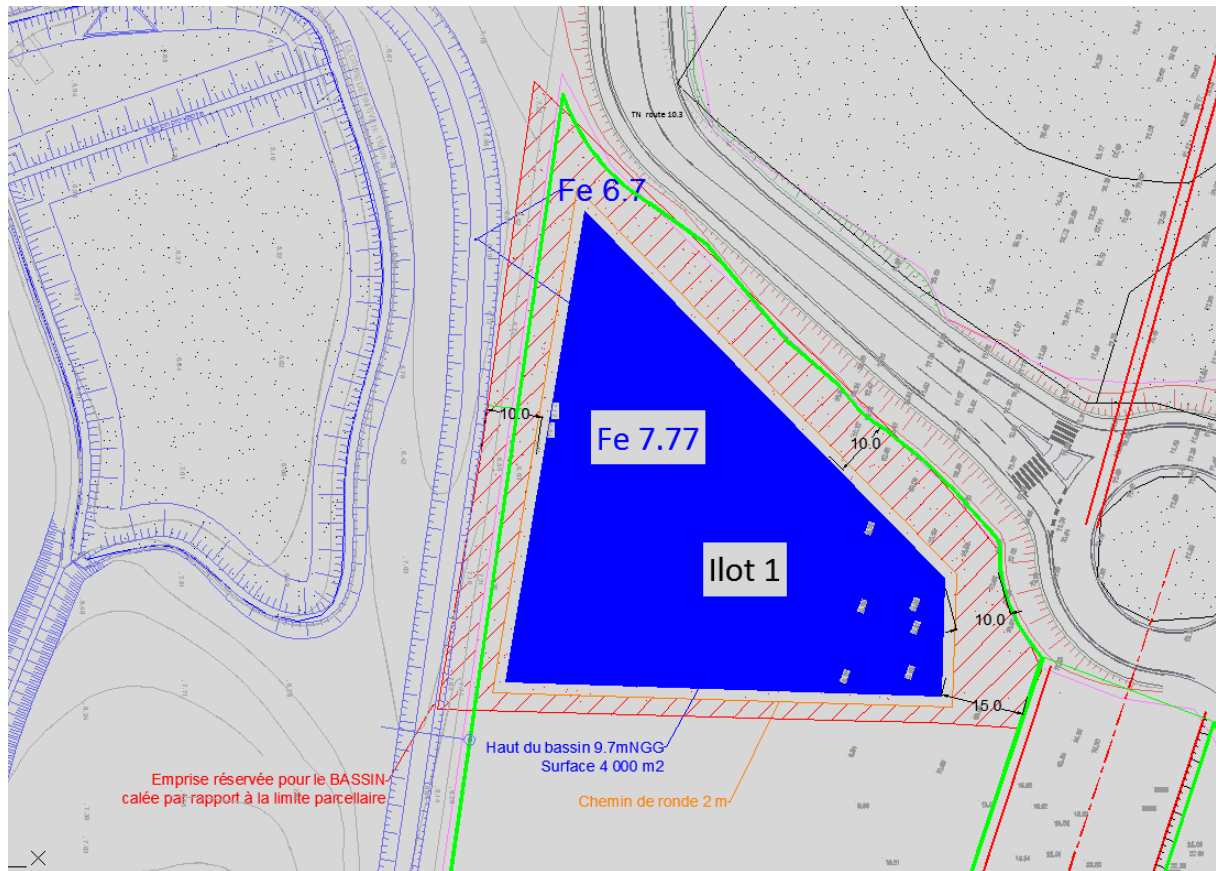


Figure 9 : Bassin ilot 1

2.3.2 Bassin versant de l'ilot 2

2.3.2.1 Point de raccordement

Le bassin de l'ilot 2 se rejette dans le tronçon 3 dimensionné dans l'étude hydraulique complémentaire réalisée par SUEZ Consulting en 2021.

Le fil d'eau au niveau du point de rejet est à **3.5mNGG**

2.3.2.2 Hauteur du bassin

Le fil d'eau considéré pour le fond du bassin est **3.8mNGG**.

Il a également été considéré :

- Un remblai minimal de 5.5 mNGG

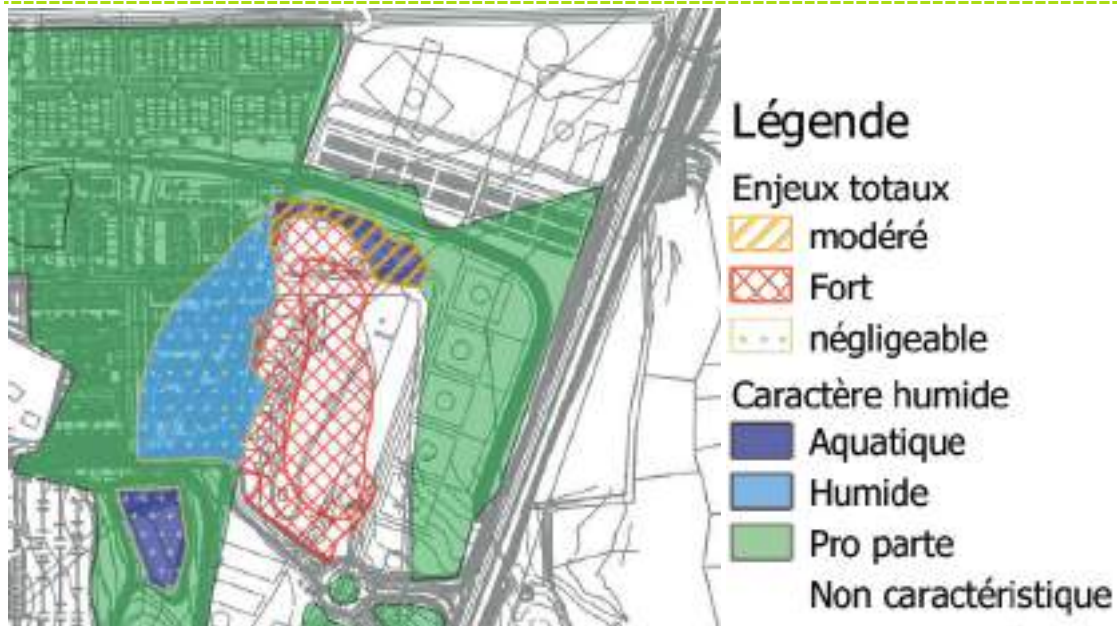
La hauteur totale du bassin est de 1.8m.

2.3.2.3 Raccordement sur les avoisinants projets

Par sécurité et compte tenu des incertitudes de nivellement des avoisinants, il a été considéré une distance de 5m par rapport au tronçon 3.

Le bassin a été positionné en dehors de la zone aquatique identifiée par BIOTOPE en 2020.

En fonction des échanges avec la DEAL, cet emplacement pourrait être optimisé dans l'emprise de la zone aquatique.



Source : résultats inventaire Faune Flore Milieux naturels BIOTOPE

Figure 10 : Enjeux écologiques

Ainsi, la proposition de bassin est présentée ci-dessous.

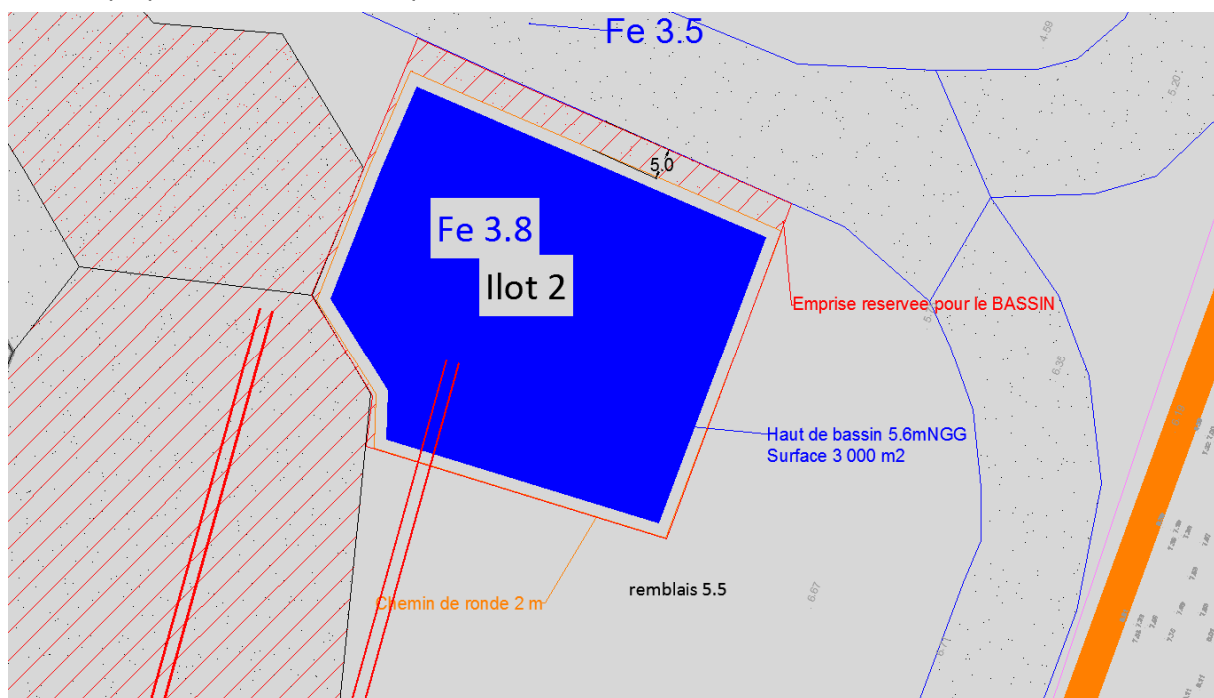


Figure 11 : Bassin Ilot 2

2.3.3 Bassin versant de l'ilot 3

2.3.3.1 Point de raccordement

Le bassin de l'ilot 3 se rejette dans le tronçon 3 dimensionné dans l'étude hydraulique complémentaire réalisée par SUEZ Consulting en 2021.

Le fil d'eau au niveau du point de rejet est à **3mNGG**

2.3.3.2 Hauteur du bassin

Le fil d'eau considéré pour le fond du bassin est **3.3mNGG**.

Il a également été considéré :

- Un remblai minimal de 5 mNGG

La hauteur totale du bassin est de 1.8m.

2.3.3.3 Raccordement sur les avoisinants projets

Par sécurité et compte tenu des incertitudes de nivellement des avoisinants, il a été considéré :

- une distance de 5m par rapport au tronçon 3
- une distance de 10m par rapport à la limite parcellaire OUEST.

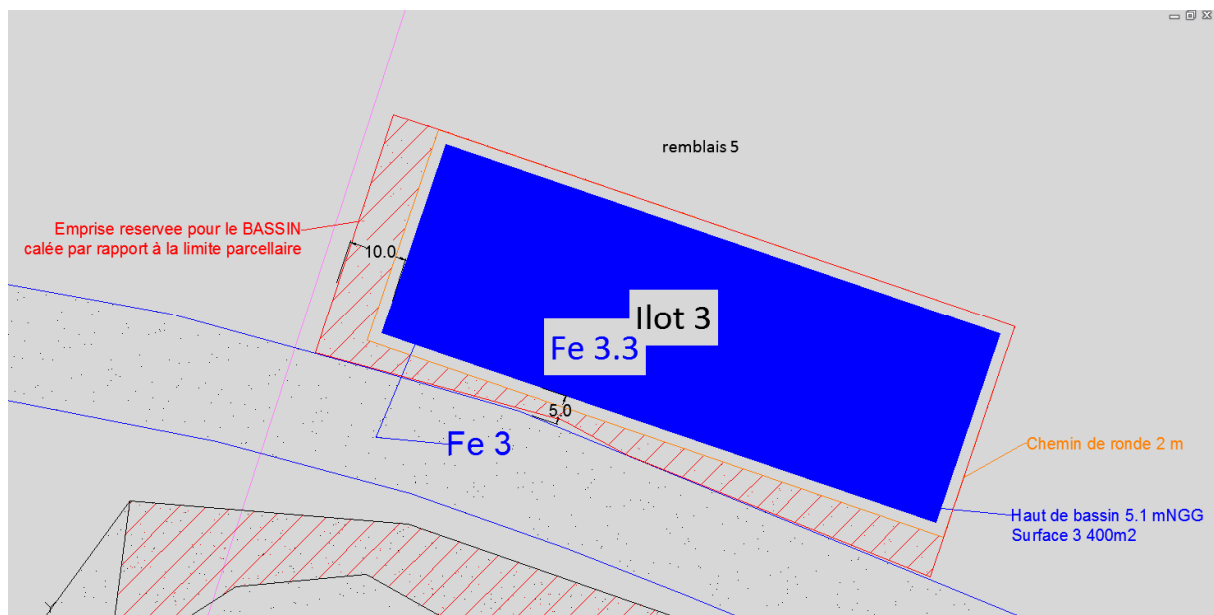


Figure 12 : Bassin ilot 3

L'emplacement des bassins est présenté en annexe.

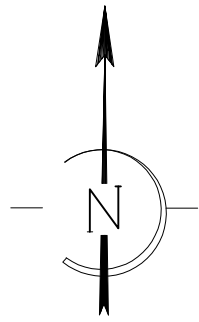
3 CONCLUSION

Les prédimensionnements de bassin de compensation sont conformes aux prescriptions de la note du 12 aout 2015.

Les débits de fuite fixés sur le ratio de 40 l/s/ha de surface contrôlée impliquent des débits de fuite relativement faibles et inférieurs au débit naturel des bassins versants récepteurs.

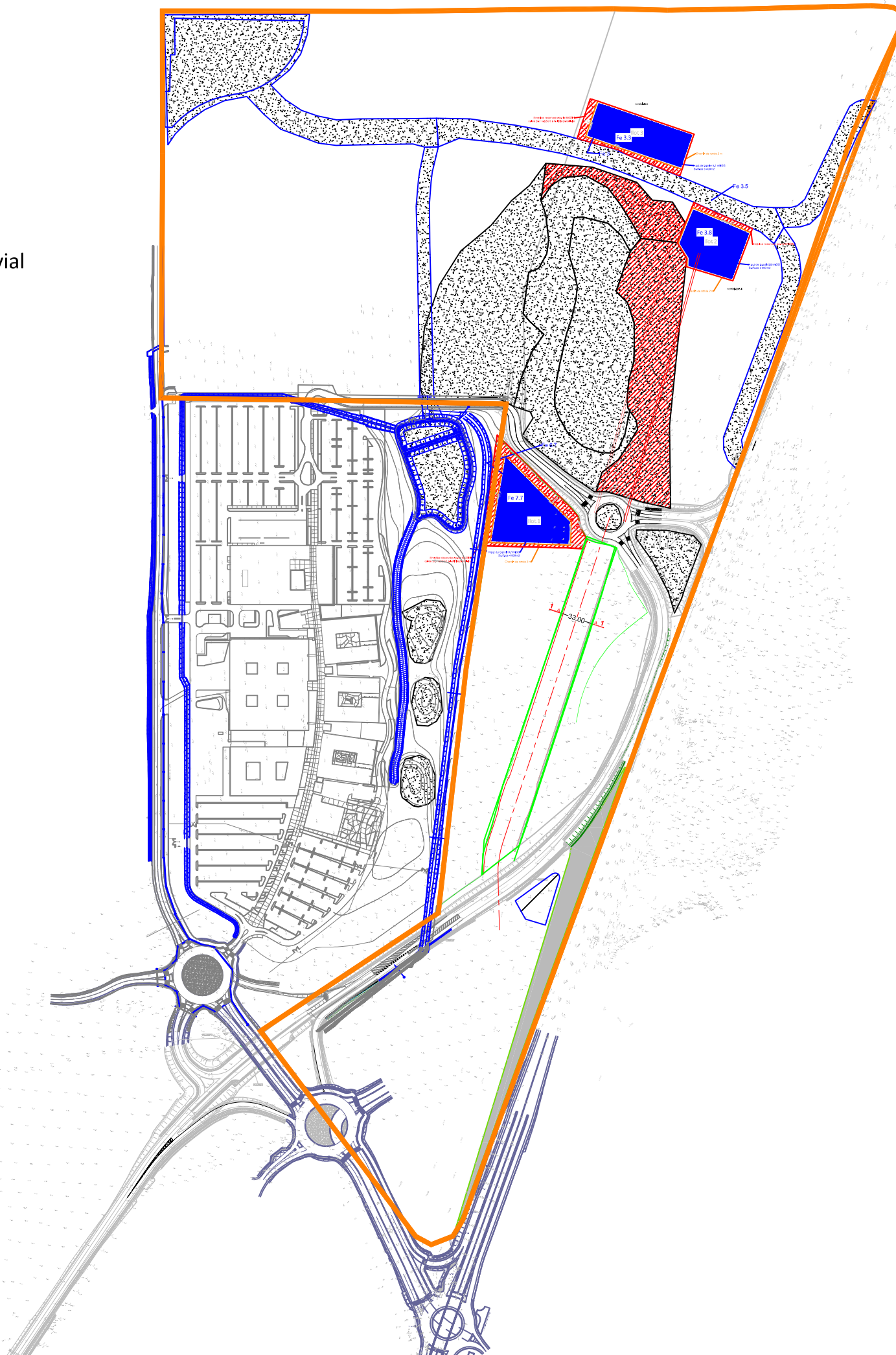
ANNEXE :

EMPLACEMENT PRIVILEGIE DES BASSINS DE COMPENSATION ET SURFACES CONTROLEES



Légende:

- Emprise de l'autorité environnementale
- Réseau hydraulique pluvial



Sources:

CHU-A.S. Architecture studio - 2014
 Projet CAPEXCELLENCE - Plan masse du 14/08/2021
 SCN FITER
 SEMSAMAR-Couleurs d'architecture plan masse V16-mars2020
 Agropark Caraibes-Anonym'art-21/07/2021
 Voie de delestage-Projet global-Juin 2021

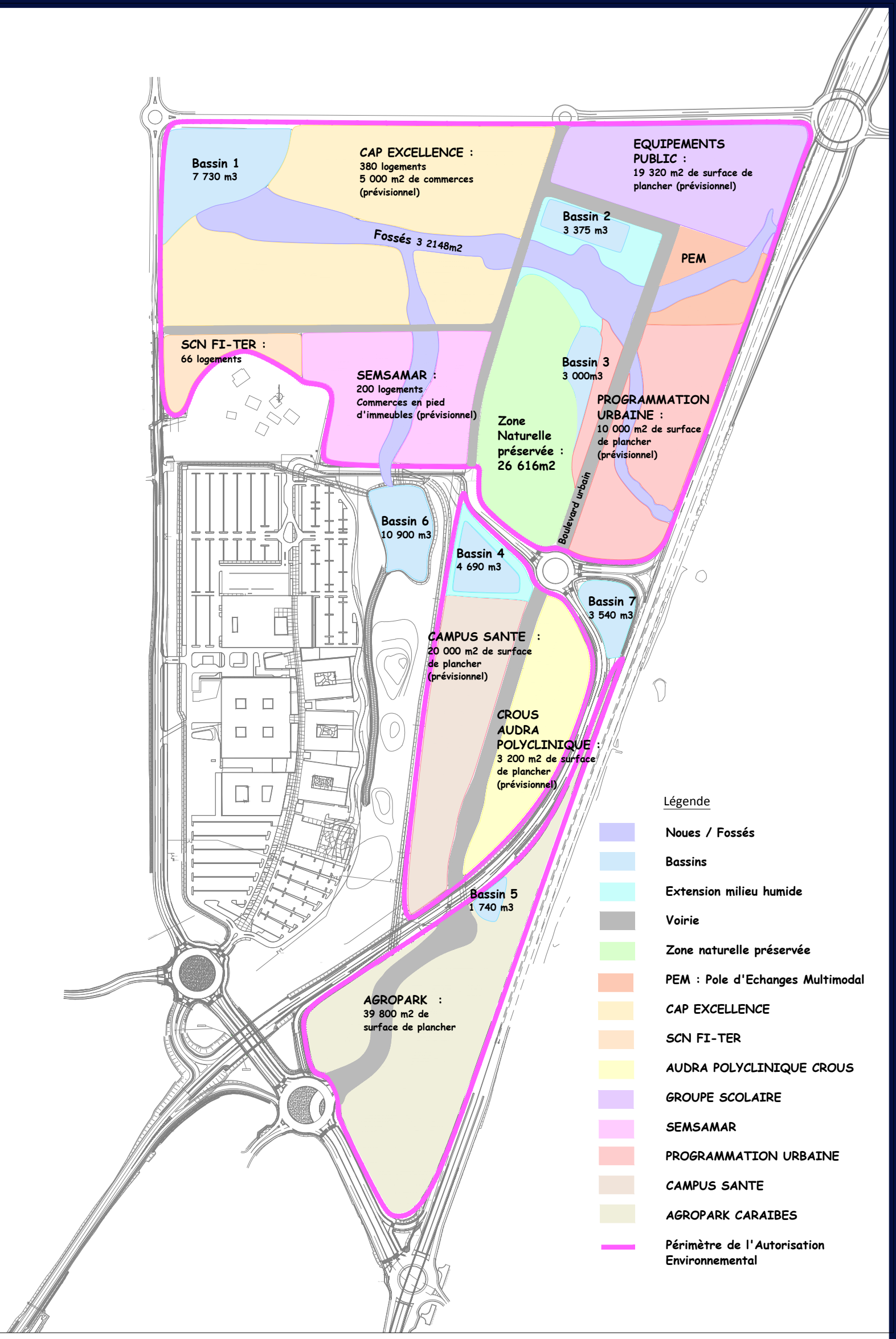
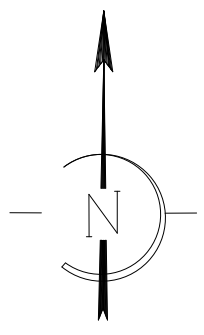


Amenagements du quartier de
 Perrin aux abymes

Synthese hydraulique

Indice :	0	Date :	29/10/2021
Echelle :	1/5000		
Dessiné par :	AG	Affaire :	20MAG097

ANNEXE 9 : SYNTHÈSE DES AMÉNAGEMENTS ET ÉTUDE D'IMPACT



Légende

- Noues / Fossés
- Bassins
- Extension milieu humide
- Voirie
- Zone naturelle préservée
- PEM : Pole d'Echanges Multimodal
- CAP EXCELLENCE
- SCN FI-TER
- AUDRA POLYCLINIQUE CROUS
- GROUPE SCOLAIRE
- SEMSAMAR
- PROGRAMMATION URBAINE
- CAMPUS SANTE
- AGROPARK CARAIBES
- Périmètre de l'Autorisation Environnemental

Sources:

CHU-A.S. Architecture studio - 2014
 SCN FI-TER DLE SCN Fiter de 2017
 Agropark Caraibes-Anonym'art-21/07/2021
 Voie de delestage-Projet global-Juin 2021



Amenagements du quartier de Perrin aux abymes

Synthese des aménagements et étude d'impact

Indice :	Date :
7	16/03/2022
Echelle :	1/5000
Dessiné par :	Affaire :
FD	20MAG097

ANNEXE 10 : TABLEAU DE SYNTHESE DES MESURES ERC

Catégorie	Sous-catégorie	Phase	Descriptif des effets	Intensité impact	Type mesure selon le guide ERC	Identifiant mesure	Description de la mesure Effets attendus de la mesure	Mise en œuvre de la mesure	Impact résiduel	Estimation de la dépense	Responsable de la mise en œuvre	Modalités de suivi de la mise en œuvre de la mesure	Contrôle de la de la mise en œuvre de la mesure	Mesure d'accompagnement	
MILIEU PHYSIQUE	Risques naturels	Chantier	Exposition des parcelles situées au nord aux aléas inondations	Fort	R1 : Réduction géographique	R01	Eviter systématiquement les zones inondables pour l'implantation des aires d'entretien et de stockage Réduire la vulnérabilité aux inondations	Etablir des plans des installations de chantier en cohérence avec la cartographie des aléas inondations	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Cap Excellence Porteurs de projet Entreprise de travaux	Vérification des plans de masse	Cap Excellence Service PPRN de la DEAL	-	
					R3 : Réduction temporelle	R02	Eviter les périodes de forte pluie Réduction du risque d'accident lié à la survenue d'une inondation	Mise en œuvre d'un suivi hydro-météorologique Report de cette mesure dans le DCE des entreprises.	Négligeable	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Respect du planning de travaux	Cap Excellence	-	
		Exploitation	Exposition de l'ensemble du quartier de Perrin à l'aléa sismique	Faible	E1 : évitement amont au stade "anticipé"	E01	Respect des normes parasismiques conformément au PPRN en vigueur Réduire la vulnérabilité à l'aléa sismique	Report de ces mesures dans le règlement de la zone concernée et dans le DCE des entreprises	Faible	Intégrées aux études de conception	Porteurs de projets	Vérification de la bonne d'intégration des normes paracycloniques dans les différents documents	Cap Excellence Service instructeur de l'Urbanisme Service PPRN de la DEAL	-	
					Exposition à l'aléa mouvement de terrain "Grands-Fonds"	Faible	E1 : évitement amont au stade "anticipé"	E02	Réalisation d'une étude géotechnique conformément au PPRN en vigueur pour les secteurs des grands fonds, en beige clair sur le plan de zonage réglementaire Modification du projet pour éviter le morne soumis à l'aléa mouvement de terrain Réduire la vulnérabilité à l'aléa mouvement de terrain	Application des conclusions de l'étude géotechnique (fondation, les terrassements, ...) Et report de ces mesures dans le règlement de la zone concernée et dans le DCE des entreprises	Négligeable	Intégrées aux études de conception	Cap Excellence Porteurs de projet	Vérification de la bonne d'intégration des conclusions de l'étude géotechnique dans les différents documents	Cap Excellence Service instructeur de l'Urbanisme Service PPRN de la DEAL
			Exposition des parcelles situées au nord aux aléas inondations	Fort	E1 : évitement amont au stade "anticipé"		E03	Réalisation d'une étude hydraulique Modification du projet pour éviter les constructions dans les zones soumises à un aléa inondation fort et très fort Réduire la vulnérabilité aux inondations	Application des conclusions de l'étude hydraulique Et report de ces mesures dans le règlement de la zone concernée et dans le DCE des entreprises	Positif	Intégrées aux études de conception	Cap Excellence Porteurs de projet	Vérification de la bonne d'intégration des conclusions de l'étude hydraulique dans les différents documents	Cap Excellence Service instructeur de l'Urbanisme Service PPRN de la DEAL	-
	Climat	Chantier et exploitation	Le projet n'est pas de nature à avoir un impact significatif sur le climat	Négligeable	-	-	-	-	Négligeable	-	-	-	-	-	-
					R2 : Réduction technique	R03	Préconisations en zone d'aléa faible et moyen Réduire la vulnérabilité aux inondations : mise hors d'eau	Inscription de ces mesures dans le cahier de prescriptions de la Z.A.C. et intégration des noues au plan de composition et au plan transmis dans le CCTP des entreprises. Les permis de construire ne pourront être déposés qu'après accord de l'urbaniste et de l'aménageur.	Négligeable	Intégrés dans le coût des travaux	Cap Excellence Porteurs de projet	Vérification du respect du CCTP des entreprises de travaux.	Autorité compétente en GEMAPI	-	
	MILIEU PHYSIQUE	Pollution des sols / eaux	Chantier	Risque de dégradation de la qualité des eaux et des sols	Fort	E4 : Evitement temporel	E04	Adaptation de la période des travaux Garantir une non dégradation de l'eau et des sols	Réalisation des travaux hors périodes pluvieuses (interruption en cas de crue,...)	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Veille hydrométrique Vérification du respect des prescriptions, engagements, Tableau de suivi des périodes de travaux ou d'exploitation sur l'année par secteur (avec cartographie) prévisionnel et réel.	Cap Excellence	-
						E2 : Evitement géographique	E05	Limitation/positionnement adapté des emprises de travaux Garantir une non dégradation de l'eau et des sols	Bonne Gestion du chantier : Stockage des produits de chantier sur aire spécifique et exportation des excédents dans des conditions optimales Zone de stockage en dehors des zones inondables, ravines, fossés...	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Vérification très régulière de l'existence effective et appropriée de la matérialisation et respect des prescriptions associées.	Cap Excellence	-
						R3 : Réduction temporelle	R04	Réduction de la durée des travaux Garantir une non dégradation de l'eau et des sols	Bonne gestion du chantier : planning de travaux limitant les phases génératrices de pollution	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Suivi de chantier	Cap Excellence	-
R2 : Réduction technique						R05	Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier Réduction des risques de pollution générés par le chantier Garantir une non dégradation de l'eau et des sols	La mise en place de filtres à MES sera disposé et entretenu pendant toute la durée du chantier en aval des travaux. Les travaux ne doivent en aucun cas perturber la qualité du sol et de l'eau. Bonne gestion du chantier (bon état des camions, entretien en dehors du site, gestion des déchets, ...)	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Suivi de chantier	Cap Excellence	Suivi environnemental du chantier (sensibilisation du personnel, contrôler la qualité des eaux avant rejet,...)	
Exploitation			Modéré			E3 : Evitement technique	E06	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant susceptible d'impacter négativement le milieu Garantir une non dégradation de l'eau et des sols	Vérification de la conformité de la réalisation du projet avec les éléments prévisionnels figurant dans le dossier de demande, Vérification de l'absence de polluant par des mesures adaptées, Tableau de suivi des actions d'entretiens avec descriptif technique des moyens employés.	Faible	Intégrés dans le coût de l'opération	Porteurs de projet Cap Excellence pour les espaces communs (ZH/bassin/canaux)	Vérification de la conformité de la réalisation du projet avec les éléments prévisionnels figurant dans le dossier de demande, Vérification de l'absence de polluant par des mesures adaptées, Tableau de suivi des actions d'entretiens avec descriptif technique des moyens employés.	-	-
Usages de l'eau et Assainissement		Chantier	Augmentation des débits ruisselés	Fort	E3 : Evitement technique	E07	Adaptation de la période des travaux Limiter les débits rejetés en phase chantier	Bonne Gestion du chantier : Travaux hors périodes pluvieuses	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Suivi de chantier	Cap Excellence	Suivi environnemental du chantier (sensibilisation du personnel, contrôler les débits rejetés,...)	
	Exploitation				Fort	E1 : Evitement amont au stade "anticipé"	E08	Réalisation d'une étude hydraulique globale sur l'ensemble du quartier définissant les impacts du projet sur les eaux pluviales Réduire l'impact du projet sur les débits ruisselés en aval	Application des conclusions de l'étude hydraulique Et report de ces mesures dans le règlement de la zone concernée et dans le DCE des entreprises Intégration de l'étude hydraulique au dossier loi sur l'eau	Positif	Mission spécifique	Cap Excellence	Entretien du réseau pluvial et des bassins de compensation	Cap Excellence	-
	Exploitation	Augmentation des débits ruisselés	Fort	R2 : Réduction technique	R06	Dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales : réseau de collecte et bassin de compensation Garantir une non dégradation de l'eau et des sols	Le rejet sera au maximum de 40 l/s/ha. Réseau EP intégré dans les plans de masse ,	Négligeable	Intégrées aux études de conception	Cap Excellence	Vérification de la continuité des ouvrages de collecte de l'amont vers l'aval et entre les différentes parcelles	Cap Excellence	Entretien du réseau EP et des bassins de compensation		
				Conflit d'usage sur la ressource	Modéré	E2 : Evitement géographique	E09	Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu pour éviter le conflit d'usage de la ressource en eau	Absence de captage AEP dans la zone. Raccordement à la nouvelle usine de production d'eau potable de Perrin, dimensionnée pour subvenir au besoin AEP du projet.	Faible	Intégrées aux études de conception	Cap Excellence	Vérification de la programmation des porteurs de projet avec la capacité de production de la nouvelle usine.	Cap Excellence	-
		Augmentation de la consommation en eau	Modéré	R2 : Réduction technique	R07	Collecteur d'eaux pluviales et réutilisation des eaux pluviales Réduction de la consommation en eau potable	Inscription des mesures dans le cahier de prescriptions de la Z.A.C.	Faible	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence	Rapport annuel d'activité (Volume d'eaux brutes valorisées)	Cap Excellence	-		
		Destruction des milieux naturels	Faible à fort	E1 : Evitement amont au stade "anticipé"	E10	Evitement de la zone boisée du Morne Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et de leur habitat Préserver les enjeux écologiques existants	Modification des plans de masse afin d'éviter les zones à enjeu écologique : la totalité du morne est préservée Inscription de la protection du morne et des mesures associées dans le règlement de la ZAC	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Cap Excellence	Suivi de chantier	Cap Excellence	Suivi de chantier par un ingénieur environnement Suivi des populations d'avifaune, de chiroptères, de Sphérodactyle bizarre et d'Hylode de la Martinique dans les zones retenues		

Catégorie	Sous-catégorie	Phase	Descriptif des effets	Intensité impact	Type mesure selon le guide ERC	Identifiant mesure	Description de la mesure Effets attendus de la mesure	Mise en œuvre de la mesure	Impact résiduel	Estimation de la dépense	Responsable de la mise en œuvre	Modalités de suivi de la mise en œuvre de la mesure	Contrôle de la de la mise en œuvre de la mesure	Mesure d'accompagnement
MILIEU NATUREL	Faune, flore, milieux naturels	Chantier	Destruction d'individus d'espèces animales ou végétales	Fort	E3 : Evitement technique	E11	Limiter l'impact des travaux dans les secteurs à enjeu (morne) écologique où un aménagement est prévu Préserver les enjeux écologiques existants	Balisage et évitement des zones sensibles en bordure de chantier	Modéré	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Suivi de chantier et vérification du respect du cahier de préconisations	Cap Excellence	Suivi de chantier par un ingénieur environnement
					E4 : Evitement temporel	E12	Evitement des périodes de plus forte sensibilité notamment pour l'avifaune et les chiroptères. Adaptation de la période des travaux sur l'année.	Les travaux lourds terrestres ne devront pas être menés entre mars à juillet.	Modéré	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Suivi de chantier et vérification du respect du cahier de préconisations	Cap Excellence	Suivi de chantier par un ingénieur environnement Suivi des populations d'avifaune, de chiroptères, de Sphérodactyle bizarre et d'Hylode de la Martinique dans les zones retenues
					E3 : Evitement technique	E13	Limitation des risques de dégradation et de pollution des milieux adjacents	Plusieurs mesures environnementales seront à suivre pour prévenir toute pollution du milieu et des eaux superficielles (maintenance préventive du matériel et des engins hors chantier, stockage des produits dangereux sur une aire dédiée sur rétention, ravitaillement au niveau d'aires étanches, etc...)	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Suivi de chantier et vérification du respect du cahier de préconisations	Cap Excellence	
			Dégradation par pollution des milieux naturels	Faible à fort	R2 : Réduction technique	R09	Réduction de dispersion d'espèces exotiques envahissantes Réduire la dégradation du milieu naturel	Entretien et lavage des engins de chantier Respect des préconisations de Biotope pour les travaux de défrichement/terrassement.	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes), Tableau de suivi des foyers d'implantation d'EEE (date, espèce, lieu, nombre de pieds / surface) et cartographie, Tableau de suivi des actions réalisées (arrachage manuel, etc.).	Cap Excellence	Suivi environnemental du chantier
					E4 : Evitement temporel	E14	Adaptation de la période des travaux sur l'année, et des horaires journaliers Eviter de perturber la faune	Suivi de chantier par un ingénieur environnement Suivi des populations de Sphérodactyle bizarre et d'Hylode de la Martinique dans les zones retenues	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Vérification de l'existence effective et appropriée de la matérialisation et respect des prescriptions associées, Vérification de l'intégrité des espaces « évités » (Suivi des populations de Sphérodactyle bizarre et d'Hylode de la Martinique dans les zones retenues).	Cap Excellence	Suivi de chantier par un ingénieur environnement Suivi des populations d'avifaune, de chiroptères, de Sphérodactyle bizarre et d'Hylode de la Martinique dans les zones retenues
			Dérangement / perturbation	Fort	R2 : Réduction technique	R09bis	Préserver la continuité de la trame noire en réduisant au maximum la pollution lumineuse générée par le chantier	Préconisation d'une série de mesures relatives aux dispositifs lumineux : -Réduire le déploiement des éclairages au strict minimum réglementaire et d'usage ; -Orienter l'intégralité des éclairages extérieurs vers le sol ou la surface à éclairer, pas d'éclairage vers le ciel ou les espaces naturels ; -Equiper l'ensemble des dispositifs d'éclairage de réflecteurs afin d'empêcher la déperdition et le rayonnement lumineux des espaces naturels	Faible	Intégrés dans le coût de l'opération	Prestataire de services	Vérification du respect des preconisations (dispositifs présents et conformes),	Cap Excellence	Suivi environnemental
					E2 : Evitement géographique	E10	Balisage préventif et évitement des zones sensibles en bordure de chantier. Eviter de perturber la faune	Cahier de préconisations à respecter	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Suivi de chantier	Cap Excellence	Suivi environnemental du chantier
					Destruction de milieu naturel	Fort	C2 : restauration / rehabilitation	C01	Compenser la zone humide impactée par les aménagements aux nord Compenser 1.53ha*2 soit 3.06ha	Création de "nœuds paysagères". Création de conditions propices à l'implantation de végétation caractéristiques de zones humides Cahier de préconisations	Positif	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence	Suivis de l'évolution du milieu et de la colonisation du site par la faune
			C2 : restauration / rehabilitation	C02			Concevoir des linéaires boisés en bordure des zones humides et des nœuds paysagères afin de générer un réseau de corridors forestiers depuis le Morne à travers le site Restaurer les trames vertes, bleues et noires	Implantation de linéaires boisés en bordures des zones humides et des nœuds paysagères. Utilisation de différentes espèces locales afin d'augmenter les niches écologiques et diversifier les habitats (ripisylvies, berges végétalisées, bosquets marécageux, etc) Accompagnement des travaux de végétalisation par un botaniste Cahier de préconisations	Positif	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence	Suivis de l'évolution du milieu et de l'utilisation des corridors et des dispositifs type « hop-over » par la faune (avifaune et chiroptères),	Cap Excellence	Accompagnement et conseils en génie écologique (type d'essence, modalité de gestion)
			Dégradation par pollution des milieux naturels	Faible	E2 : Evitement géographique	E15	Préserver les enjeux écologiques existants	Balisage matérialisé par l'installation de barrières pérennes afin de sensibiliser les futurs usagers de la ZAC, des panneaux explicatifs seront installés pour signifier l'intérêt de protéger les zones concernées.	Faible	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence	Vérification de la mise en œuvre du balisage et de la signalisation	Cap Excellence	Suivi environnemental
Dérangement / perturbation	Fort	R2 : Réduction technique			R09ter	Préserver la continuité de la trame noire en réduisant au maximum la pollution lumineuse générée par les aménagements du quartier	Préconisation d'une série de mesures relatives aux dispositifs lumineux : -Réduire le déploiement des éclairages publics et privés au strict minimum réglementaire et d'usage ; -Réduire l'usage de ces dispositifs à leur nécessité première (pas d'éclairage nocturne de vitrines par exemple) ; -Orienter l'intégralité des éclairages extérieurs vers le sol ou la surface à éclairer, pas d'éclairage vers le ciel ou les espaces naturels ; -Equiper l'ensemble des dispositifs d'éclairage de réflecteurs afin d'empêcher la déperdition et le rayonnement lumineux en dehors de l'espace urbain	Faible	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence	Vérification du respect des preconisations (dispositifs présents et conformes),	Cap Excellence	Suivi environnemental	
		MILIEU NATUREL	Faune, flore, milieux naturels	Exploitation	Destruction de milieu naturel	Fort	C2 : restauration / rehabilitation	C01	Compenser la zone humide impactée par les aménagements aux nord Compenser 1.53ha*2 soit 3.06ha	Création de "nœuds paysagères". Création de conditions propices à l'implantation de végétation caractéristiques de zones humides Cahier de préconisations	Positif	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence	Suivis de l'évolution du milieu et de la colonisation du site par la faune
C2 : restauration / rehabilitation	C02						Concevoir des linéaires boisés en bordure des zones humides et des nœuds paysagères afin de générer un réseau de corridors forestiers depuis le Morne à travers le site Restaurer les trames vertes, bleues et noires	Implantation de linéaires boisés en bordures des zones humides et des nœuds paysagères. Utilisation de différentes espèces locales afin d'augmenter les niches écologiques et diversifier les habitats (ripisylvies, berges végétalisées, bosquets marécageux, etc) Accompagnement des travaux de végétalisation par un botaniste Cahier de préconisations	Positif	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence	Suivis de l'évolution du milieu et de l'utilisation des corridors et des dispositifs type « hop-over » par la faune (avifaune et chiroptères),	Cap Excellence	Accompagnement et conseils en génie écologique (type d'essence, modalité de gestion)
Dégradation par pollution des milieux naturels	Faible				E2 : Evitement géographique	E15	Préserver les enjeux écologiques existants	Balisage matérialisé par l'installation de barrières pérennes afin de sensibiliser les futurs usagers de la ZAC, des panneaux explicatifs seront installés pour signifier l'intérêt de protéger les zones concernées.	Faible	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence	Vérification de la mise en œuvre du balisage et de la signalisation	Cap Excellence	Suivi environnemental
					Dérangement / perturbation	Fort	R2 : Réduction technique	R09ter	Préserver la continuité de la trame noire en réduisant au maximum la pollution lumineuse générée par les aménagements du quartier	Préconisation d'une série de mesures relatives aux dispositifs lumineux : -Réduire le déploiement des éclairages publics et privés au strict minimum réglementaire et d'usage ; -Réduire l'usage de ces dispositifs à leur nécessité première (pas d'éclairage nocturne de vitrines par exemple) ; -Orienter l'intégralité des éclairages extérieurs vers le sol ou la surface à éclairer, pas d'éclairage vers le ciel ou les espaces naturels ; -Equiper l'ensemble des dispositifs d'éclairage de réflecteurs afin d'empêcher la déperdition et le rayonnement lumineux en dehors de l'espace urbain	Faible	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence	Vérification du respect des preconisations (dispositifs présents et conformes),

Catégorie	Sous-catégorie	Phase	Descriptif des effets	Intensité impact	Type mesure selon le guide ERC	Identifiant mesure	Description de la mesure Effets attendus de la mesure	Mise en œuvre de la mesure	Impact résiduel	Estimation de la dépense	Responsable de la mise en œuvre	Modalités de suivi de la mise en œuvre de la mesure	Contrôle de la de la mise en œuvre de la mesure	Mesure d'accompagnement
MILIEU HUMAIN	Population	Chantier	La phase chantier n'est pas de nature à avoir un impact significatif autre que les nuisances sur la population.	Modéré	cf nuisances	-	-	-	Négligeable	-	-	-	-	-
		Exploitation	Création d'emplois et logements	Positif	-	-	-	-	Positif	-	-	-	-	-
	Déplacements	Chantier	Perturbation du trafic par entrée et sortie des engins de chantier	Modéré	R2 : Réduction technique	R10	Adaptation des modalités de circulation d'engins (Plan de circulation, Signalisation, Interdiction d'accès) Réduire les gênes liées à la circulation des engins	Bonne gestion du chantier	Négligeable	Intégrés dans le coût des travaux	Cap Excellence	Suivi de chantier	Cap Excellence	-
		Exploitation	Augmentation du trafic	Faible	E3 : Evitement technique	E16	Principe l'aménagement des espaces publics en faveur des modes doux Eviter l'usage de véhicules motorisés.	Développement de l'usage du vélo, favoriser une zone 30 sur l'ensemble du quartier et la mobilité électrique	Négligeable	Intégrés dans le coût des travaux	Cap Excellence	Suivi des engagements I	Cap Excellence Service Instructeur de l'Urbanisme	-
	Déchets	Chantier	Risque de pollution, macrodéchets	Modéré	R2 : Réduction technique	R11	Garantir un chantier propre Réduire la pollution	Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets Local de stockage et tri des déchets Recyclage et valorisation	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Suivi de chantier et vérification des engagements de entreprises travaux	Cap Excellence	Suivi environnemental
				Modéré	R2 : Réduction technique	R12	Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais) Réduire la pollution	Limitation / adaptation des besoins en matériaux, réutilisation in-situ, valorisation des matériaux (déblais argileux utilisables pour remblais paysagers) pour consommer les matériaux, limitation des distances de transport, etc.).	Négligeable	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Vérification du respect des prescriptions, Tableau de suivi de la gestion des matériaux et déblais (date, volume, destination, etc.)	Cap Excellence	-
Exploitation		Modéré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
NUISANCES	Acoustique	Chantier	Augmentation des émissions sonores	Modéré	E4 : Evitement temporel	E17	Adaptation des horaires de travaux Eviter les nuisances sonores envers la population humaine	Respect de la réglementation en vigueur et mesures imposées à l'entreprise de travaux Bonne gestion du chantier : - Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du chantier (journalier et nocturne)	Négligeable	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Suivi de chantier	Cap Excellence	-
				Modéré	R2 : Réduction technique	R13	Dispositif de limitation de nuisances envers les populations humaines Réduire les nuisances sonores et vibratoires des chantiers	Respect de la réglementation en vigueur et mesures imposées à l'entreprise de travaux Bonne gestion du chantier : - Imposer l'arrêt du moteur lors d'un stationnement prolongé - Limiter la vitesse de circulation dans l'enceinte du chantier	Faible Nuisances de chantier résiduelle inévitable	A définir dans les études de maîtrise d'œuvre	Entreprise de travaux	Suivi des engagements Suivi acoustique	Cap Excellence	Campagne de communication et sensibilisation des risques de dégradation de l'ouie aux ouvriers du chantier et ouvriers avec mesures de réduction de l'impact sonore sur eux
		Exploitation	Faible	E2 : Evitement géographique	E18	Adaptation des emprises du projet : éloignements des logements de la RNS Eviter les nuisances sonores	Respect des préconisations du Plan d'Exposition aux Bruits	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Porteurs de projets	Suivi de chantier	Cap Excellence service instructeurs	-	
				R2 : Réduction technique	R14	Isolément de façade et des dispositifs architecturaux selon les nuisances acoustiques Réduire les nuisances sonores	Adaptation du programme de construction par l'aménageur Prescriptions dans les annexes au Cahier des Charges	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Porteurs de projets Cap Excellence	Suivi des niveaux sonores dans le cadre des suivis du projet et à l'échelle des collectivités (Plan Prévention des Bruit dans l'Environnement et démarche spécifique sur le quartier)	Cap Excellence service instructeurs	-	
	Qualité de l'air	Chantier	Dégradation de la qualité de l'air	Modéré	R1 : Réduction géographique	R15	Limitation / positionnement adapté des emprises de travaux Limiter la dégradation de la qualité de l'air	Respect de la réglementation en vigueur et mesures imposées à l'entreprise de travaux Bonne gestion du chantier : - Utilisation des itinéraires évitant les zones habitées et sensibles	Faible Nuisances de chantier résiduelle inévitable	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Mesures de la qualité de l'air	Cap Excellence	-
				Modéré	R2 : Réduction technique	R16	Dispositif de limitation de nuisances envers les populations humaines Réduire les émissions de polluants atmosphériques du chantier	Bonne gestion du chantier : - Recouvrement des camions de transport au moyen d'une bâche	Faible Nuisances de chantier résiduelle inévitable	A définir dans les études de maîtrise d'œuvre	Entreprise de travaux	Suivi des engagements Mesures de la qualité de l'air	Cap Excellence	-
Exploitation		Modéré	E3 : Evitement technique	E19	Réduction de l'exposition à la pollution de l'air par la définition du projet urbain adapté : mode doux favorisé avec des pistes cyclables	Adaptation du programme de construction par l'aménageur Prescriptions dans les annexes au Cahier des Charges	Faible	Intégrés dans le coût des travaux	Cap Excellence	Suivi des engagements Mesures de la qualité de l'air	Cap Excellence ARS	Campagne de communication		
ENERGIE	Energie	Chantier	Augmentation de la consommation en énergie	Négligeable	-	-	-	-	Négligeable	-	-	-	-	-
		Exploitation		Modéré	R2 : Réduction technique	R17	Stratégie énergétique permettant de réduire les besoins, renforcer l'efficacité des moyens de production et développer les énergies renouvelables imposer l'eau chaude solaire Réduire la consommation en énergie	Poursuite de l'étude d'opportunité de desserte en énergie renouvelable en phase de réalisation Groupes de travail avec les maîtres d'ouvrage et collectivités et gestionnaires des réseaux Programme des équipements publics Prescriptions dans les annexes au Cahier des Charges	Faible	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence Collectivité, gestionnaires des réseaux	Suivi des engagements	Cap Excellence Collectivité, gestionnaires des réseaux	-
PATRIMOINE ET PAYSAGE	Patrimoine	Chantier	Destruction de vestige	Faible	E1 : Evitement amont au stade "anticipé"	E20	Préservation du patrimoine archéologique. Garantir la non destruction de vestiges	Diagnostic d'archéologie préventive et Arrêté de prescription de fouilles pour l'ensemble du secteur	Négligeable	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence et INRAP	Arrêté préfectoral	Cap Excellence DRAC	-
	Paysage	Chantier	Pollution visuelle en phase chantier	Faible	R3 : Réduction temporelle	R18	Réduction de la durée des travaux Limiter la pollution visuelle de la phase chantier dans le temps	Optimisation du phasage des différents chantiers	Faible Nuisances de chantier résiduelle inévitable	Intégrés dans le coût des travaux	Entreprise de travaux	Suivi de chantier	Cap Excellence	-
		Exploitation	Pollution visuelle	Positif	R2 : Réduction technique	R19	Plantations diverses Réduire l'impact visuel	Elaboration d'un Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE).	Positif	Intégrés dans le coût de l'opération	Cap Excellence	Respect du plan de composition. Permis de construire non délivrés si non respect du cahier des prescriptions de la Z.A.C..	Cap Excellence Service instructeur de l'Urbanisme	Entretien régulier des espaces verts.

ANNEXE 11 : COURRIER DE LA DRAC DU 31 MAI 2021



PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Dominique BONNISSANT
Chef du service
Conseiller général de l'archéologie

Affaire suivie par :
Tristan YVON
05 90 41 14 67

tristan.yvon@culture.gouv.fr

Références : 3142-21-0275

Direction régionale des affaires culturelles

Président de la Communauté d'Agglomération CAP
Excellence
Direction générale adjointe
Développement durable et aménagement du territoire
16, Boulevard Légitimus

97110 POINTE A PITRE

BASSE-TERRE, le 31 mai 2021

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : LES ABYMES (GUADELOUPE), 8042, ZAC de Perrin
CP8711012100013
Voire courrier du 30 mars 2021
Livres V du Code du patrimoine

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 20 mai 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet donnera lieu à une prescription de diagnostic archéologique. De plus, comme vous le mentionnez dans votre courrier, des vestiges sont déjà identifiés sur la parcelle AD 912 et devront faire l'objet d'une fouille archéologique préventive en cas d'aménagement de celle-ci.

Le projet de la ZAC de Perrin porte sur 7 parcelles comme indiqué sur le plan joint à votre courrier. Voici pour chacune des parcelles leur situation vis-à-vis de l'archéologie :

- AD 842 : parcelle déjà diagnostiquée en 2012. Aucun vestige archéologique n'a été mis au jour, en conséquence le terrain est libéré de toute contrainte ;
- AD 128 : parcelle à diagnostiquer ;
- AD 912 : parcelle déjà diagnostiquée. Une zone à fouiller de 3900 m² a été définie par arrêté préfectoral n°2017-066 du 7 juillet 2017 transmis à la SEMSAMAR ;
- AD 913 : parcelle déjà entièrement aménagée, pas de diagnostic à réaliser ;
- AD 88 : parcelle en partie diagnostiquée, dans l'emprise de la voie de desserte CHU-Aéroport. Le reste de la parcelle est à diagnostiquer ;
- AD 544 : parcelle en partie diagnostiquée, dans l'emprise de la voie de desserte CHU-Aéroport. Le reste de la parcelle est à diagnostiquer ;
- AD 80 : parcelle à diagnostiquer.

L'article R.523-14 du code du patrimoine vous donne la possibilité de formuler une demande anticipée de prescription de diagnostic. À compter de la réception de cette demande, je disposerai d'un délai de 1 mois pour

vous notifier cette prescription.

J'attire votre attention sur le fait que la demande anticipée de prescription de diagnostic entraîne le paiement de la redevance d'archéologie préventive dès lors qu'elle porte sur une surface égale ou supérieure à 3000 m². Elle est due quelles que soient la nature des travaux et la destination des aménagements projetés. Elle est calculée en application du II de l'article L 524-7 du code du patrimoine en prenant en compte la surface de la zone sur laquelle porte la demande de diagnostic archéologique. Pour l'année 2021, son montant s'élève à 0,58 € par m² (arrêté du 23 décembre 2020 portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive)

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région et par délégation,
le Directeur des affaires culturelles



François DERUDDER